★ Tout sur la bataille du rail ★ Une interview du maire de Brest

4 Octobre 1962
BI-MENSUEL
le 1er et le 3e jeudis
4e année — N° 61
6, rue de Siam
B. P. 89 BREST
Tél. 44.49.38
C.C.P. : Rennes 1132-86
Abonn. d'un an : 8 NF
« de soutien : 20 NF
Etud. et soldats : 5 NF
★
Le n° : 0,40 NF

L'AVENIR de la Bretagne

Organe de défense des intérêts bretons

La Bretagne a gagné la première manche

MAIS ELLE N'A PAS ENCORE REMPORTE LA VICTOIRE DU RAIL

De longs commentaires ont été consacrés par la presse régionale et parisienne à la « bataille du rail » en Bretagne, la suspension par le gouvernement de la réforme tarifaire de la S.N.C.F. pour notre région (et dans quelques autres départements) et le refus des Bretons d'accepter une telle décision.

Nous ne pouvons qu'approuver un tel refus voté à l'unanimité par la Commission Régionale d'Expansion Economique du C.E.L.I.B., réunie à Carhaix le 29 septembre, puisque ce que nous proposions dans notre dernier numéro (correctif d'ensemble de 15 % et investissements ferroviaires, routiers, portuaires correspondant aux prévisions du projet de Loi-Programme pour la Bretagne) n'a pas été obtenu.

« UNE VICTOIRE A LA PYRRHUS »

Certes, la décision du Conseil des Ministres du 28 septembre est une victoire importante pour la Bretagne, puisque le gouvernement — grâce à notre fermeté — a, en quelques jours, radicalement modifié ses propositions présentées à Rennes le 20 septembre par le Ministre Dusseaulx, qui avait affirmé « que la réforme s'appliquerait comme prévu le 1er octobre ».

La réforme n'est pas appliquée ; mais il ne faut pas se leurrer : *la journée du 26 septembre 1962* (comme celle du 13 septembre 1961 et tant d'autres) est à inscrire parmi les « journées de dupes » de l'Histoire de Bretagne.

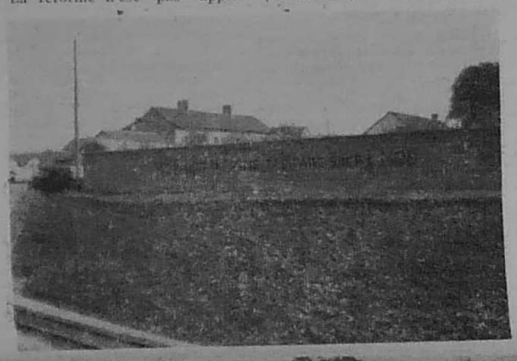

Si, une fois encore (comme l'an dernier) le gouvernement — impressionné par les multiples manifestations bretonnes — « a lâché du lest », deux jours avant l'échéance, il n'a cependant pas accordé ce qui était demandé.

La presse parisienne a même écrit que la décision du gouvernement est une « riposte » aux manifestations bretonnes.

Aussi le C.E.L.I.B., certain du soutien de toutes les forces bretonnes, a-t-il raison de continuer « la bataille du rail » engagée depuis des mois par la Bretagne car la non-application de la réforme tarifaire pour notre territoire, n'est qu'une « victoire à la Pyrrhus ».

UNE DISCRIMINATION RÉGIONALE INADMISSIBLE

En effet, alors que la Bretagne est soumise, depuis le 1er octobre, à l'ancienne tarification, la majorité des régions françaises ont bénéficié d'une tarification beaucoup moins élevée puisque le jeu de « la pondération des distances » et du « basculement des barèmes » leur est encore plus favorable qu'auparavant.

Pour ne citer que l'exemple désormais classique du poisson entre Lorient et Marseille, le transport de la tonne lorientaise (par wagon de 8 tonnes) reviendra à 120,33 NF alors que la tonne boulonnaise de Boulogne à Marseille ne coûtera que 92,46 NF ; entre Lorient et Lyon, le coût du transport sera de 89,60 nf contre 71,41 nf de Boulogne à Lyon ; par remorques de 4 tonnes, la tonne revient à 19,59 NF de Lorient à Paris mais à 12,31 NF de Boulogne à Paris.

Ces exemples pris dans une catégorie bien précise pourraient être multipliés pour tous les produits agricoles et industriels.

La Bretagne ne peut accepter cette discrimination régionale désormais beaucoup plus accentuée qu'avant. Ce n'est pas au gouvernement de prôner une telle solution de facilité, susceptible de donner le change près de l'opinion, et qui revient à dire : « Vous ne voulez pas de la réforme et bien vous ne l'aurez *pas ; mais nous l'appliquerons ailleurs* et vous regretterez vous-mêmes de ne l'avoir pas acceptée ».

Or, les Bretons n'ont jamais demandé que la réforme ne s'applique pas uniquement en Bretagne. Au contraire, lors des nombreuses négociations, y compris celle du 20 septembre avec M. Dusseaulx et du 24 septembre avec M. le Préfet Stirn, le C.E.L.I.B. a demandé (si le correctif global de 15 % et la réalisation d'investissements prévus par le projet de Loi-Programme n'étaient pas obtenus) le report de la réforme *dans toute la France*.

(Suite en page 8)

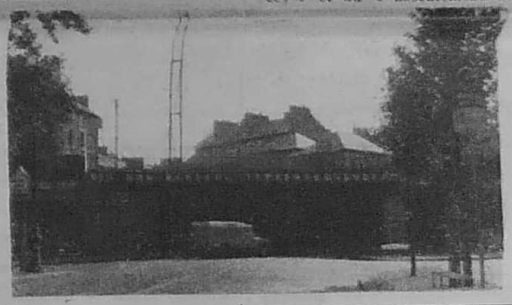

Le lendemain de la visite de M. Dusseaulx, les militants rennais du M.O.B. lui répondaient publiquement... et énergiquement par de grandes inscriptions.

DÉFENDRE NOTRE VOCATION

LA « bataille du rail » — qui n'est pas terminée — a permis d'établir la puissance de la détermination bretonne, d'en infliger la réalité vivante à ceux qui en voulaient douter. Nos collaborateurs étudient par ailleurs les divers aspects du combat mené par la Bretagne unanime pour faire tomber une brimade plus odieuse encore que les autres parce qu'elle se parait de logique. Comme si la logique devait imposer sa loi face à l'humain ! Comme si la logique devait être hier de priver les Bretons d'investissements ferroviaires et aujourd'hui de leur faire payer l'absence des dits investissements qui ne dépendaient pas d'eux !

Quoi qu'il en soit, deux évidences ressortent des derniers événements :

● d'une part, l'union la plus totale est enfin réalisée : les paysans qui constituaient jusqu'alors le fer de lance de l'action ont été rejoints cette fois par tous les syndicats ouvriers et par les commerçants groupés dans les P.M.E.

● d'autre part, les partis politiques ont témoigné de la plus honteuse stérilité. Pas un n'a eu le courage de prendre position. Condamnés — combien justement — à l'ombre depuis 1958, ils n'ont pas compris que le peuple ne veut plus d'eux ni de leurs combinaisons ; les voilà, en ce moment, empêtrés dans une fièvre constitutionnelle qui atteint bien peu de gens car n'est-il pas vrai que ce n'est pas en modifiant tel ou tel article qu'on changera le néfaste esprit centralisateur, c'est-à-dire totalitaire, de la Constitution ? Persuadés qu'ils représentent une force, les partis méprisent nos problèmes quotidiens qu'ils n'évoquent que pour faire élire leur représentants. Ils pourraient bien avoir des déboires à cet égard, notamment en Bretagne où l'on n'oubliera pas qu'il n'y eut aucun groupement politique à prendre parti en faveur du combat pacifique des Bretons pour leur survie.

Ainsi est-il apparu, une fois de plus, que la vérité sort uniquement des couches profondes de la nation, qu'elle appartient aux hommes et aux femmes qui savent, lorsqu'il le faut, descendre dans la rue pour défendre leurs gosses, leur droit à la vie, leur liberté.

Cette bataille du rail aura été un test : elle aura révélé ceux qui sont les véritables défenseurs de la classe ouvrière et des paysans. Au-delà des étiquettes, il en faudra tirer les conséquences car, arrachée par sa seule volonté des abîmes de la désespérance et de la misère, la Bretagne aura besoin, demain, d'hommes qui n'accepteront jamais de transiger dès lors que sa vocation se trouvera en butte aux manœuvres des technocrates irresponsables.

Et cette vocation, c'est d'être l'avant-garde de l'Europe.

YANN POILVET.

POLITIQUE

● Une première étape : l'Europe « parallèle (p. 2).
● Les Suisses sont disposés à accueillir les jeunes agriculteurs bretons (p. 2).
● Régime présidentiel : oui ou non ? (page 3).
● Pour une politique d'auto-financement (page 3).
● Nouvelles perspectives à gauche (page 8).

ECONOMIE

● La coopération agricole en prise (page 4).
● Danger pour la rade de Brest (page 4).
● Les chemins de fer bretons à l'heure européenne (page 5).

CULTURE

● Jean-Marie Lebris (p. 6).
● La protection des sites (p. 7).

PROCHAIN NUMERO

● Le jeudi 18 octobre.

Des usines... PAS DE CASERNES !

« Les régions qui connaissent actuellement des difficultés économiques seront les principales intéressées aux nouvelles implantations militaires. Les camps et grandes installations étant actuellement et devant être dans l'avenir établis dans des zones d'activité économique réduite » a répondu M. Messmer, ministre des armées, à une question écrite posée par M. Roland Carter, député de la Seine.

Mettant immédiatement en pratique cette déclaration M. Messmer a, au cours de sa conférence de presse tenue dernièrement à Rennes, parlé en ces termes :

« A l'heure actuelle il y a une sorte de vide militaire dans ces département de « l'Ouest »... Nous allons remédier à cette situation et nous allons commencer dès 1963. »

C'est ainsi qu'on nous a promis pour les années futures :

— Une brigade d'intervention avec son P.C. à Dinan.
— deux régiments à Vannes.
— deux régiments à Dinan.
— un régiment à Brest.
— une escadrille de liaison à Rennes.
— une école de fusiliers-marins et un centre inter-armes à Lorient.
— et pour chaque régiment un terrain de 3 à 400 ha., sans compter évidemment celui de 800 ha. pour l'aéronavale à Landivisiau.

M. Messmer s'est ensuite étendu sur la nécessité de disposer d'un terrain de 10 à 1.500 ha. dans « l'Ouest ».

La presse, dite bretonne, a immédiatement accueilli avec des transports de joie reconnaissante cette manne tombée des cieux mais nous, nous disons « NON ! M. Messmer. Nous nous opposerons de toutes nos forces à ce que notre pays devienne un camp retranché, une cible pour engins atomiques. Nous exigeons que la terre bretonne soit réservée au paysan breton. Nous voulons des usines pour nos ouvriers et non des casernes. Nous voulons que nos jeunes puissent travailler près de leurs familles et de leur village avec le même salaire qu'à Paris. »

Le peuple breton unanime est avec nous.

Fañch TREMEL.

L'EUROPE "PARALLÈLE" première étape vers L'EUROPE DES PEUPLES

LORSQU'ILS consentent à parler des problèmes de l'Ile de Beauté, les journaux corses emploient les mêmes mots, et sur le même ton, que les journaux bretons. On y parle de décentralisation administrative et industrielle. On y parle de tarifs de transport. On y parle — beaucoup — de l'émigration vers Paris et Marseille. On y parle aussi beaucoup de dialecte à défendre, de culture et d'histoire à enseigner.

Depuis peu, dans les revues vraiment corses, on parle même de l'Europe, et en des termes qui ne dépareraient pas vos propres articles. Qu'on en juge par ces extraits d'une dynamique revue culturelle : *« U Muntese »* (le vent qui souffle des montagnes).

« Faire de l'Europe aux multiples aspects, aux multiples besoins, un bloc marqué d'un caractère unique, c'est la vouer pour un temps à l'union arbitrairement imposée, et c'est la condamner à l'éclatement dans un avenir plus ou moins lointain, mais inéluctable ; [...] La leçon vient de haut. Elle vient du chef de cette nation à laquelle justement les intégrationnistes corses ont voulu tout sacrifier : leur passé, leur culture, leur langue, leurs intérêts. Et cette leçon les met dans la terrible certitude d'avoir accompli un sacrifice inutile ; pire, un sacrifice en contradiction avec la loi de la nature, qu'un lien de consanguinité, ils le devaient de refuser... » etc.

« Si nous avons travaillé jusqu'ici pour que le Français soit parti au Caire, ou à Tahéran, quand le corse était oublié à Bastia ou à Ajaccio ; si nous nous sommes battus pour que les Continentaux vinent dans une bonanza prospérité pendant que les insulaires s'expatriaient parce qu'ils ne voulaient pas mourir, si nous avons follement œuvré pour la grandeur française, tandis que notre pays sombrait peu à peu dans la décadence, nous pouvons désormais qu'il est nécessaire avant tout de bien servir la France et bien servir l'Europe...» etc. (Gisèle POLL)

Nous autres, nous avons proposé à nos futurs partenaires européens, notamment aux minorités nationales, nos projets de construction européenne fédérale. Des contacts ont probablement été pris çà et là. Ne serait-il pas temps, maintenant, de commencer nous-mêmes cette fédération européenne telle que nous la voulons ?... Les Etats font nos combattions la formule ont déjà élaboré des traités qui font entrer l'Europe dans la voie qu'ils souhaitent lui voir prendre. Nous dénonçons cette entreprise, mais ce n'est pas suffisant ; il faut déjà y parer ! Que chacun le comprenne : l'Europe qui se fait contre nous et si nous n'agissons pas tout de suite, *si nous ne construisons pas nous-mêmes notre Europe des Nations*, nous en serons réduits dans dix ans (et avant) à des plaintes sans portée... Il sera trop tard !

Les Corses commencent à prendre notre route ; la Catalogne, le Pays Basque sont déjà des acteurs. Que ces diverses résistances se rencontrent (prenons-en l'initiative) et se fédèrent dès la première phase du combat. Quel l'élément dans un avenir plus ou moins lointain, mais inéluctable ; [...] *La leçon vient de haut. Elle vient du chef de cette nation à laquelle justement les intégrationnistes corses ont voulu tout sacrifier : leur passé, leur culture, leur langue, leurs intérêts. Et cette leçon les met dans la terrible certitude d'avoir accompli un sacrifice inutile ; pire, un sacrifice en contradiction avec la loi de la nature, qu'un lien de consanguinité, ils le devaient de refuser...* » etc.

« Si nous avons travaillé jusqu'ici pour que le Français soit parti au Caire, ou à Tahéran, quand le corse était oublié à Bastia ou à Ajaccio ; si nous nous sommes battus pour que les Continentaux vinent dans une bonanza prospérité pendant que les insulaires s'expatriaient parce qu'ils ne voulaient pas mourir, si nous avons follement œuvré pour la grandeur française, tandis que notre pays sombrait peu à peu dans la décadence, nous pouvons désormais qu'il est nécessaire avant tout de bien servir la France et bien servir l'Europe...» etc. (Gisèle POLL)

Nous autres, nous avons proposé à nos futurs partenaires européens, notamment aux minorités nationales, nos projets de construction européenne fédérale. Des contacts ont probablement été pris çà et là. Ne serait-il pas temps, maintenant, de commencer nous-mêmes cette fédération européenne telle que nous la voulons ?... Les Etats font nos combattions la formule ont déjà élaboré des traités qui font entrer l'Europe dans la voie qu'ils souhaitent lui voir prendre. Nous dénonçons cette entreprise, mais ce n'est pas suffisant ; il faut déjà y parer ! Que chacun le comprenne : l'Europe qui se fait *ACCOMPLI, LA SEULE QUI AIT JAMAIS PRIS RACINE DANS L'HISTOIRE !*

Michel FRANÇOIS.

Une expérience passionnante à tenter
Les Suisses sont disposés à accueillir les jeunes agriculteurs bretons

Brugg (Argovie). Septembre 1962.

OUI, elles est terrienne, un peu rude, démocrate et sans complexe. C'est la Suisse où la beauté a poétisé s'installer en fleurs, sur la fenêtre publique, sur les fenêtres de cette petite ville de Brugg où une gare propre et souriante vient de m'accueillir. La gare de Brugg où une gare propre et souriante vient de m'accueillir. La gare de François Nourissier qui dit tout cela. Cet article nouveau d'un écrivain connu de l'homme européen 1962. La rue est paisible, le bâtiment est beau comme les jeunes femmes à laquelle dans mon allemand balbutié, je demandais où se trouvait la rue...

— Venez, je vous vous conduire.

C'est tout simple, j'allais à l'heure du rendez-vous que l'on m'avait fixé par téléphone. Un sourire à la réception... Le troisième sourire était celui de herr Hans Dickenmann, ingénieur agricole, vice-président de l'Union des Paysans Suisses.

— *M. Dickenmann, je crois savoir que très beaucoup de la Suisse ont maintenant agricole mal tempérés. Pouvez-vous me dire si cela est exact et comment vous arrivez à les satisfaire ?*

Nos besoins sont, en effet, importants. Après la 2e guerre mondiale, ce sont l'Allemagne, l'Autriche et la France qui nous ont y ont aidé et depuis 1955 ce sont surtout les Italiens. En 1958, nous avions environ 32.000 ouvriers étrangers dans l'agriculture, en 61 environ 25.000, en 62 nous pensons que ce chiffre ne pourra entre 15.000 et 22.000.

— Je suppose que vous avez de plus en plus d'italiens ?

— Non, depuis un an ou deux nous avons quelques difficultés à recruter des ouvriers italiens, car même en Italie, on commence à manquer de main-d'œuvre, les salaires augmentent et les ouvriers ne se voient plus imposer ils vont chercher de nouveaux débouchés. Pour la première fois nous avons eu deux mille espagnols en 61 et 4.000 cette année. Cela augmentera encore l'année prochaine.

— *Je crois comprendre qu'il s'agit de travailleurs agricoles étrangers employés en Suisse sous contrat et qu'il s'agit d'un échange simple de prestations de services contre salaire, le tout bien entendu dans le cadre de la loi Suisse.*

Exactement. Je vous remets d'ailleurs un exemplaire du contrat que nous signons avec les ouvriers espagnols. Vous remarquerez qu'on y plus du logis, de la nourriture et du blanchissage, le travailleur reçoit 250 frs suisses par mois. En 1963, viendront s'ajouter 15 frs suisses d'allocations familiales par enfant (même vivant à l'étranger) et par mois. Et plus le voyage aller est à la charge de l'employeur. Enfin la loi fédérale oblige le patron à souscrire une assurance-maladie en faveur de l'employé. Les primes sont en principe payées par moitié, mais le plus souvent c'est le patron qui paye la totalité.

— *M. Dickenmann, vous connaissez probablement la Bretagne, mais par votre profession, vous n'avez sans doute pas manqué de suivre les événements de 61 et de 62 qui ont été essentiellement marqués par une agitation exercice des paysans bretons. Contrairement à la Suisse nous manquons de débouchés pour certains de nos produits et nous manquons surtout d'emplois pour nos jeunes agriculteurs. Ce qui nous intéresse ici, aujourd'hui, c'est le problème de l'emploi. Le Suisse peut-elle employer les jeunes agriculteurs bretons recherchant du travail dans leur profession ?*

— C'est très vraisemblable.

— *Je crois également savoir que 80 % des fermes suisses ont en moyenne 10 hectares de surface parfait, qu'il existe des écoles d'agriculture pour les jeunes paysans suisses et que l'organisation coopérative de la distribution des produits démontre que l'exploitation familiale peut non seulement être rentable mais prospère. Est-ce correct ?*

— C'est correct.

— *Alors je dois vous dire, M. Dickenmann, que nous ne recherchons pas de simples emplois pour nos jeunes bretons. Nous recherchons des emplois où après avoir satisfait à l'intérêt matériel notre nous trouverons ce que nous pouvons appeler « l'esprit étagnon ». En effet, notre but est de nous équilibrer des usages d'ordre matériel professionnels et humains et d'ordre social.*

— Ce problème est un peu nouveau et devrait être étudié par nos organisations de Suisse Romande, là où aucune barrière de langage ne viendrait augmenter les difficultés inhérentes à une telle opération. Que vous recherchiez des emplois, ou après avoir satisfait à l'intérêt matériel, l'esprit étagnon, c'est très compréhensible.

Ne pourrait-on prévoir, pour les jeunes bretons, un séjour de deux ans sous contrat comprenant dans les trois derniers mois un cours d'enseignement théorique destiné à l'administration de la ferme, de la coopérative et de la commercialisation.

Nous manquons ne pas d'ingénieurs agronomes disponibles en Suisse Romande, mais enfin on pourrait peut-être s'arranger. Il faudrait que cela soit étudié par nos organisations Suisses Romandes. Mais je crois aussi que ceci nous conduit à l'idée d'Echanges...

— *Puis-je vous demander de préciser.*

— Dans ce même esprit je crois que des jeunes agriculteurs suisses pourraient être intéressés à effectuer des stages dans des exploitations spécialisées dans certaines productions. Par exemple notre canton du Valais, producteur de vins secs, pourrait être intéressé par des stages dans la région viticole de Loire-Atlantique, et il y a probablement d'autres spécialités...

— *Je suppose que nos spécialistes se feront une joie d'examiner ce problème nouveau.*

Alors vous pouvez dire aux Bretons que les Suisses sont disposés à aller en Bretagne, discuter sur place avec les organisations paysannes bretonnes. A voir directement avec elles, qu'elles sont les possibilités pratiques d'organisation de cette opération. Je suggère, comme la forme la plus simple, que vous publiez d'abord cette interview dans votre journal, et de discuter ensuite des problèmes avec les organisations bretonnes. Ensuite écrivez nous à la mi-octobre ou au début novembre pour inviter les Suisses en Bretagne. A notre retour de Bretagne nous inviterons de trouver une solution en Suisse Romande. Alors, je pense que nous pourrions essayer sur une échelle modeste en 1963, pour faire le rodage. Si tout va bien, nous pourrions progressivement augmenter le volume des échanges. Nous pourrions ainsi être groupés les Bretons dans des fermes situées dans des zones de 20 kms pour qu'ils puissent organiser leur vie collective...

Tout ceci se ferait sous contrat bien entendu et les contrats seraient signés par l'Union Suisse des Paysans et l'organisation bretonne correspondante. Alors tout serait en ordre.

Ned URVOAS.

ROBERT GOULARD
Place du Champ-de-Mars, SAINT-BRIEUC — Tél. 15-78 et 22-04
MAISONS et PAVILLONS libres — APPARTEMENTS neufs
TERRAINS et LOCAUX INDUSTRIELS ou COMMERCIAUX
IMMEUBLES pour Bureaux — GARAGES — ENTREPOTS
GRAND CHOIX DE FONDS DE COMMERCE

J. LE MELINER & Cie
LANGUIDIC (Morbihan)
FABRIQUE D'ALIMENTS COMPOSÉS
pour tous animaux d'élevage - Abattoir, expédition de volailles
AU SERVICE DE L'ÉLEVEUR BRETON :
MAGADUR
La grande marque bretonne de l'alimentation animale
L'ALIMENT COMPOSÉ MAGADUR NE SE VEND QU'EN BRETAGNE...
LE POULET MAGADUR SE VEND DANS TOUTE LA FRANCE...

Leçon d'histoire

ON n'a pu manquer d'être frappé, en entendant à la radio les allocutions en allemand du général de Gaulle lors de sa tournée outre-Rhin, de la perfection avec laquelle les intonations si particulières du chef de l'Etat s'intégrent dans la langue du grand Frédéric. Le général a avoué un jour, tranquillement, mais sans qu'il soit besoin de remonter si loin, son nom même révèle un Nordique dont le pays d'origine se situe aux confins de « l'hexagone ».

Et ce petit fait vient rappeler le rôle énorme joué par des personnalités « périphériques », voire franchement bretonnes dans la formation et la direction politique de l'Etat français. Mentionnons Cesar, purs Germains comme Charlemagne, Bretons comme Richelieu et Richemont ; sans oublier Henri de Navarre, le Florentin Mazarin, Louis XIV si pauvre en sang français et qui jurait en Italien, le maréchal de Saxe, le Génois Napoléon, Kleber « l'Alsacien, Ney le Sarrois, Joffre et Foch, les Pyrénéens, l'Italien Gambetta, et Blum, et Mendès et Debré...

C'est qu'il y a longtemps déjà que le cœur de la France est ailleurs, comme le disait Montesquieu, c'est plus de deux siècles, que « Paris et les provinces choisies que Paris n'a pas encore eu le temps de dévorer » ; avec quelques Bats de résistance comme le pays vendéen, qui a fourni

"Il voilà pourquoi une volonté ferme s'exprimant aux confins de l'hexagone doit finalement l'emporter sur le volontarisme central et bousculer les tabous établis. L'œuvre toute entière du chef de l'Etat nous le confirme. La leçon ne sera pas perdue.

GARAGE LE BOURHIS
CONCESSIONNAIRE
CITROËN
REPARATIONS ooo STATION SERVICE
33, avenue de la Gare
QUIMPER
Téléphone 149 et 20-49

CONSERVES MARTIN
LANDERNEAU
CASSOULET
PATE DE CAMPAGNE
RILLETTES
Marque déposée

RÉGIME PRÉSIDENTIEL ?

POLITIQUE

OUI dans une France fédérale
NON dans une France centralisée

LE général de Gaulle, lors de l'allocution qu'il a prononcée à la R.T.F., a voulu démontrer qu'il n'était pas contraire à la Constitution de proposer à la population par voie de référendum la modification de cette même constitution. Il a prétendu qu'il ne violait pas la constitution en disant de la République que par son gouvernement actuel elle n'était pas respectueuse des Droits de l'homme et la garantie des libertés individuelles ou de l'intégrité territoriale de l'Etat ? Dès lors, que le régime la viole une fois de plus n'éclate le débat.

Ce qui importe réellement est de savoir quelle est la valeur intrinsèque du régime présidentiel absolu que l'on veut instaurer en France à la manière de celui qui fonctionne aux Etats-Unis...

Les conditions d'un régime présidentiel acceptable

Faire, élire le Président de la République au suffrage universel doit avoir pour conséquence, dans l'esprit du général de Gaulle, de placer entre les mains du Président de la République, qui est déjà chef du gouvernement, une autorité plus grande encore que celle qu'il détient aujourd'hui. Il pourra ainsi imposer plus facilement ses solutions au Parlement, au gouvernement et au pays.

Nous ne sommes pas des connaisseurs à priori du régime présidentiel : il importe seulement de le tourner en fonction du système politique dans lequel il s'insère. C'est ainsi qu'il se justifie fort bien et se recommande si le Président de la République reste un arbitre chargé de trancher des différends, de donner une certaine continuité à la politique de l'Etat, de décider entre des conceptions émanant de pouvoirs différents et d'autorités diverses ; si, par conséquent, les pouvoirs du Président lui-même sont limités et circonscrits par la nécessité de larges libertés, de pouvoirs et d'institutions auxquels il ne soit aussi bien qu'à n'importe quel citoyen, impossible de s'attaquer.

L'exemple des Etats-unis

Ces garanties élémentaires des droits des citoyens et des collectivités, ces limites, ces garde-fous, existent dans la Constitution des Etats-Unis. Le Président des U.S. A. est aussi chef du gouvernement : il est doté d'une autorité et de pouvoirs considérables ; il est cependant un ensemble d'institutions, de droits et de principes, énumérés dans la constitution, auxquels il ne peut toucher. Ce sont essentiellement les droits de l'homme d'une part, les droits des Etats qui composent la Fédération d'autre part. Ces derniers sont notamment un domaine législatif, administratif et gouvernemental qui leur est réservé, auquel le Président doit le respect, et sur lequels il est sans pouvoir. S'aviserait-il d'empiéter sur ces droits individuels et collectifs qu'un particulier, une commune ou un Etat ne manquerait pas d'attaquer la décision devant la Cour Suprême, dont les sentences s'imposent au Président lui-même, à son gouvernement, au Congrès et à tout les autres pouvoirs de l'Etat central.

Les dangers en France

Aucune de ces limites, aucune de ces garanties, aucun de ces garde-fous n'existent aujourd'hui en France. Le pouvoir exécutif y possède pratiquement tous les pouvoirs ... Il n'existe pas de freins qui puissent valablement protéger le citoyen contre son arbitraire ; il est le chef d'une administration dictoriale, que ne compense ni n'équilibre aucune liberté locale efficace au stade des communes, des départements ou des régions ; il est le chef de la justice, fait et défait les juges, nomme ou congédie les tribunaux, arrivant ainsi les citoyens les garanties élémentaires de droit. Tout l'appareil d'un Etat dictorial est, en France, déjà sur pied. En matière législative, politique, administrative, sociale et économique, il n'existe, au pouvoir de l'Etat, de ses administrations et de ses agents, aucune limite que ces derniers ne peuvent aisément franchir...

Des conditions minima

Renforcer des lors, les pouvoirs et l'autorité de l'exécutif est infiniment dangereux dans un Etat comme la France d'aujourd'hui ; les citoyens conscients qu'il subsistent encore ne peuvent pas l'approuver. On ne pourra dire pour ou régime présidentiel que lorsque certains préalables seront remplis, que lorsque l'Etat sur-percentralisé sera transformé en Etat fédéral où des pouvoirs locaux et régionaux pourront équilibrer ses pouvoir, que lorsque son administration ne s'identifiera plus à sa décentralisée, diversifiée et divisée, que lorsqu'une Cour Suprême constitutionnelle, indépendante du gouvernement, de l'administration et du Parlement et bien entendu, du Président de la République lui-même, sera instituée pour protéger les libertés des citoyens et des pouvoirs locaux et Etats ; et des pouvoirs locaux contre les empiétements de l'arbitraire de l'Etat central...

Tant que ces conditions ne seront pas réalisées, on ne peut que répondre non à la demande que formule le général de Gaulle. Tant que l'Etat fédéral restera transformé des droits et des libertés des citoyens, tant qu'il n'aura pas reconnu les droits de la Bretagne à ses libertés et à sa vie propre, un Breton digne de ce nom ne peut qu'être pour tout ce qui peut affaiblir l'autorité de l'Etat central et contre tout ce qui peut la renforcer.

Yann FOUERÉ.

NOTENNOU

● Le comité directeur du M.O.R. tiendra une session à **Saint-Brieuc** le 28 octobre.

Pas de camp dans l'Arrée !

Avec sa modération habituelle, le Progrès de Cornouaille du 15 septembre s'élève contre la menace de libre vélivre contre la menace de spoliation de notre magnifique Arrée !

« Nous ne savons pas si ce projet tient toujours. Rien n'affirmative. Il nous paraît relever d'une opposition très ferme, s'il se peut y avoir d'objections valables à la création d'un terrain d'exercices de 400 ha, auprès de Landerneau, et la base de Saint-Jean-du-Doigt. Nous ne comprendrions pas que la défense nationale ne tienne pas compte de son patrimoine touristique.

« Le camp de Coëtquidan, qui occupe déjà 6.000 ha, ne pourrait-il pas être agrandi aux dépens de la région Ouest, qui n'a pas d'importance stratégique ? Pour ceux à mentions requises ? Pour ceux à qui il arrive de traverser ce tabac pittoresque, son « occupation » par les manœuvres de l'Ecole semble assez restrictive pour justifier d'une mise en commun au bénéfice des unités régionales. »

BISCOTTES
Clochette
2 USINES EN BRETAGNE
NANTES & RENNES
DÉPOT POUR PARIS : 2bis, Passage Gérardin - SAINT-MAUR

Paris s'occupe de l'expansion économique ... de l'INDE

Cinq firmes françaises se sont mises sur les rangs pour construire une centrale atomique à Trombay (près de Bombay (Inde). Leur projet est en compétition avec un projet américain, et ses chances techniques sont bonnes. Mais il coûtera 75 millions de francs français d'investissements, et le gouvernement de Delhi entend subordonner son choix à l'aide financière qui accompagnera le contrat : si le pays dont le projet est retenu accepte de financer les travaux, l'accord sera conclu, et seulement dans ce cas.

Un conseil ministériel s'est réuni à Paris le 1er août pour examiner la question. Il ne semblerait pas opposé à l'opération, dit-on officieusement.

Il s'agit donc de faire passer de l'argent — 50 milliards — des poches du contribuable français dans celles des gros Indiens, dans d'autres poches. Selon l'adage connu, cherchons à qui l'opération profite : aux Indiens, bien entendu, mais aussi au Creusot, à l'Alsthom, à l'Alsacienne, à Saint-Gobain et à Imphy-Ugine. Pour qui connaît le poids des gros consortiums dans les conseils de l'Etat, il est permis de se demander si l'on n'a pas confondu avec l'intérêt général certains intérêts particuliers.

En tout cas, cette affaire dans laquelle les Bretons risquent de participer aux frais plus qu'aux bénéfices est à ajouter à la longue suite d'affaires analogues pour lesquelles nous voulons une compensation légitime.

Pour une politique d'auto - financement

NOMBRE de Bretons prenant, enfin ! conscience que la Bretagne doit être autre qu'une pépinière d'hommes devant servir à des fins qui lui sont étrangères, prétendent que cette vocation est obtenable par un sursaut national par une reconversion des moyens de productivité et de commercialisation.

Un tel raisonnement ne peut emporter que l'entier consensus. Toutefois, n'omettons pas que cette thérapeutique s'ordonne dans le contexte d'un diagnostic faussé par la méconnaissance de l'intérêt breton.

Parce que la sauvegarde l'intérêt breton ne se subordonne pas à l'appel à l'homme, mais s'inscrire dans la mobilisation totale et permanente de ses forces vives. Encore faut-il que celles-ci soient mobilisées pour une constructivité qualitative et quantitative.

Comment obtenir une telle constructivité ? Pas autre, qu'elle ne doit d'être œuvre bretonne et non pas venir de l'extérieur. Certes, il ne faudrait pas penser que la Bretagne puisse s'auto-financer immédiatement. Il s'agit plutôt d'un plan de développement réalisé consacré à l'agriculture, à l'industrie de transformation, de conserverie, et à l'artisanat.

Ce préalable réalisé, tout devient possible ; la route sera ouverte pour le renouveau breton.

La Bretagne ne peut, ne doit se contenter de ce fond. Mais différer-vous. Dans l'affirmative, quel serait le prieur si on combat actuel et futur ? Mais, ne serait-il pas l'ouverture à l'asphyxie de la stagnation de l'économie bretonne ?

Une telle stagnation durera aussi longtemps que les Bretons n'auront pas la responsabilité de la destinée de leur Bretagne.

Pendant qu'il n'est pas possible, étant donné les circonstances actuelles, de promettre aux Bretons une élévation rapide de vie parce que c'est impossible. Au contraire pour assurer le développement économique du pays, il faut leur demander un effort supplémentaire, qui sera peut-être ressenti pour eux, qui leur apportera un peu de charges, mais qui est nécessaire. Il faut donc forcer *leur adhésion, fondée sur la conviction exacte de l'action civique qu'il est appelé à remplir*, sur la compréhension des actions de civisme breton propres à la conquête de la raison de l'intérêt général.

Un plan de développement économique est, en effet, l'esprit de beaucoup d'entre nous, affaire des ministres et dirigeants. Certes, c'est leur affaire de direction politique, mais ce plan n'est viable qu'avec l'adhésion et l'effort de l'ensemble de la population.

Ce qui implique que cette population soit acceptante et non pas aigre et, surtout, d'accepter l'absence d'espoir.

Car la Bretagne ne pe développera pas si les Bretons continuent à exploiter le passé, à penser nécessaire qu'ils aient conscience de ce préalable.

C'est-à-dire, lorsque les Bretons pourront se convaincre que par leurs propres accomplissant un travail les avillissant dans la sentiment de leur dignité.

C'est un point encore plus important que le précédent. Il n'est pas question de vouloir imposer une solution réelle au sous-développement économique breton. Avec la courte échelle de « développement » et le civisme breton, l'appel à la jeunesse de Bretagne sera encore dans la misère dans quelques années. Tout au moins ce qui en restera ; s'il en reste !

D'autant que nous avons un peu trop écouté les préceptes de l'Evangile qui nous disent : « Croissez et multipliez » ; nous sommes maintenant trop nombreux et surtout demain nous serons encore plus nombreux, à un point tel que nous ne pourrons plus vivre ni nous nourrir en Bretagne.

Alors, que devons-nous faire ? Tout d'abord en nous prescrivant de mettre à contribuer au développement avant de leur demander davantage d'efforts. Or les Bretons se nourrissent abondamment en quantité, mais non en qualité, parce que leur ration manque essentiellement de ces produits azotés, de ces protéines, des sels minéraux, des vitamines qui font la valeur d'une ration bien équilibrée. Chercher donc d'abord à parer cette carence alimentaire dont souffre la population bretonne et spécialement la population rurale, qui, bien que productrice d'aliments, est la plus mal nourrie.

Nous devons donc chercher à développer notre agriculture, mais comment ?

Ce préalable réalisé, en rechercheant d'autres productions à exporter, dont l'avenir soit moins compromis que celles existantes. Car le contraste est frappant entre ses hautes potentialités et la faiblesse actuelle des productions. Le moment est venu d'en rechercher les raisons.

La cause première est due aux obstacles présentés. D'où, elle n'est autre qu'une simple économie de substitution, préoccupée seulement d'assurer la survivance des activités. (Nous n'hésiterons pas à lier l'ensemble de la causalité de la carence économique en Bretagne, notre propos n'étant, en son espèce, autre que l'ouverture à la recherche de celles-ci.)

L'évolution de la productivité peut être obtenue par la concentration dans le cadre d'une économie d'exportation. Ce qui n'implique nullement la suppression des petites exploitations, comme le pensent les « imprévitifs » de l'économie planifiée.

Dans ces conditions, il faut développer parallèlement l'agriculture et l'industrie de transformation, de conserverie de ces productions.

Le choix entre ce développement économique et le statu quo n'est plus possible car la régression nous mènerait vite à la disparition totale et définitive de la Bretagne.

Il faut donc choisir. Les Bretons ont, dans *l'économie libérale, exercée de l'action civique qu'il est appelé à remplir*, le choix de la conclusion

La coopération agricole en Frise

LE monde paysan est en mouvement. Les jeunes agriculteurs bousculent les vieilles structures napoléoniennes et cherchent à surmonter les difficultés d'écoulement de leur production en intensifiant l'action coopérative. Certains doutent qu'ils y parviennent. C'est ainsi que M. Luc Robet, maire de Poullan-sur-Mer et délégué régional du patronat chrétien, déclarait à notre confrère « La vie bretonne » : « Le problème de l'écoulement de leur production jusqu'au stade de la commercialisation. A chacun son métier... » Les éleveurs d'une région de l'Europe des six donnent un exemple qu'il nous a paru intéressant de citer.

La province la plus riche du monde

Sans doute avez-vous entendu parler de la Hollande ou, plus précisément, des Pays-Bas. Ne vous l'a-t-on pas décrit comme un pays de villes et de villages charmants, un pays de tulipes, de sabots, de commerce et de navigation ? Vous savez aussi qu'elle est renommée par ses produits laitiers, comme son fromage, son beurre et ses laits. Dans ce court article nous nous permettons de vous accompagner au centre de l'industrie laitière aux Pays-Bas, c'est-à-dire dans la province septentrionale qui s'appelle la Frise.

Nous arrivons par la fameuse digue du Zuyderzee et voyons tout d'abord un paysage très plat, décoré de nombreuses fermes. Puis nous apercevons des prés et des près immenses et herbus où paissent des milliers de vaches faisant vivre un grand nombre de familles.

Cette province est la plus riche du monde entier en bétail et le berceau de ces vaches frisonnes qui sont fières de leur renommée mondiale et exemptes de tuberculose.

Dans un pays où l'élevage a atteint un tel degré de perfection, on peut logiquement s'attendre à trouver une industrie laitière, très moderne et bien développée. En effet, poursuivant notre enquête, nous voyons qu'une haute cheminée domine presque chaque village. Cette cheminée appartient à la laiterie locale. On en compte 80 en Frise. Ces laiteries traitent annuellement 750.000 tonnes de lait et sont, toutes, des coopératives, propriété des paysans eux-mêmes. De grandes quantités de lait, de beurre, de fromage, de lait en poudre, de caséine, etc. sortent journellement de ces usines coopératives.

Organisation de la vente

Si nous arrivons dans la capitale de la Frise — Leeuwarden — par train, nous voyons près de la gare les grands magasins Blanda du Frion, qui est l'organisation centrale de vente, soit pour l'étranger, soit pour le marché local, de la production d'une grande partie des laiteries.

De l'autre côté de Leeuwarden, un autre groupe important de laiteries attire notre attention et sur le mur nous lisons « Cooperatieve Condensfabriek Friesland ». Cette coopérative qui a été fondée en 1913 et n'a cessé de se développer, est maintenant la plus grande et probablement la plus moderne usine de lait condensé de toute l'Europe. Elle traite annuellement 130.000 tonnes de lait frais. La C.C.F. est également une organisation centrale des laiteries coopératives, spécialisée principalement dans la fabrication du lait condensé.

Une particularité unique du monde

La particularité et nous dirons même le très grand avantage de la C.C.F. — particularité que nous croyons unique au monde — est que chaque jour la C.C.F. fait connaître aux différentes laiteries coopératives les quantités de lait dont elle a besoin pour sa production journalière. Elle dispose donc d'une priorité d'approvisionnement sans avoir l'obligation de recevoir les excédents éventuels de production laitière et, par la même, la C.C.F. n'a jamais de stock ou de lait fabriqué à l'avance. Cette priorité joue également au point de vue qualité. Si, malgré le contrôle à la laiterie, un lait est reconnu non conforme au contrôle à la C.C.F., il est aussitôt retourné à la laiterie.

La fabrication du lait condensé demande de grandes quantités de lait frais, des installations et des machines modernes munies des derniers perfectionnements. Ces dernières n'ont pu être réalisées que grâce à la parfaite coopération des éleveurs frisons.

En dehors de la fabrication des laits condensés, sterilisés, en poudre, etc., la C.C.F. fabrique également du sucre de lait (lactose). Chaque année la C.C.F. extrait de 50.000 tonnes de petit lait de la lactose, qui est un produit de grande valeur pour la fabrication de la penicilline et d'autres produits pharmaceutiques. La lactose est exportée en grande quantité en France, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, aux Indes, en Extrême-Orient, etc. Du petit lait la C.C.F. retire également l'albumen, qui donne une très bonne nourriture pour les vaches et les poules.

Enfin, à côté des deux principales qualités de lait nordensé (sucré et « evaporé »), la C.C.F. produit également du lait frais stérilisé, de la crème épaisse stérilisée, du lait stérilisé au chocolat, du lait en poudre, des produits spéciaux pour les bébés, etc.

Les raisons d'un dynamisme

En dehors des installations nécessaires à la fabrication, la C.C.F. dispose également de toutes les machines nécessaires au conditionnement. Elle fabrique elle-même ses boîtes de fer blanc (300 à la minute). Elle dispose en outre d'un atelier de réparation où 50 ouvriers spécialisés veillent au bon entretien des machines avec à leur disposition les appareils les plus modernes. Son laboratoire de recherche dispose de larges crédits.

Plus heureux que le paysan breton, vivant en famille sur une terre bien mise en valeur, l'éleveur frison est dynamisé par les raisons de ce dynamisme doivent être cherchées dans la fierté qu'il a de sa patrie, la Frise, et dans la compréhension de l'Etat néerlandais qui a su organiser une administration décentralisée et un enseignement correct de la langue frisonne.

M. G.-M.

LE MORBIHAN apporte à la France à l'Europe et Outre-mer

LES PRODUITS BIOLOGIQUES MARINS

MOUETTE

FACTEURS D'ÉQUILIBRE ET DE SANTÉ

POUR TOUS LES ÉLEVAGES

Production : USINE DU RUDET ooo LOCHRIST (Morbihan)

DANGER POUR LA RADE DE BREST QUI A BESOIN D'UNE FORME DE RADOUB PUISSANTE

QUAND on examine les résultats des sondages dont la rade de Brest qui ont été effectués pour l'étude de la nouvelle forme de radoub, on trouve sous la couche de sable vaseux, épaisse d'une dizaine de mètres, une plateforme de rocher shisteux dont la résistance permettrait d'y fonder, en toute sécurité, des ouvrages maritimes portuaires importants qui pourraient recevoir les plus gros navires existants.

Dans la zone de la forme de radoub projetée, la plateforme rocheuse se situe aux environs de la cote (— 12,00). Comme le niveau de l'eau varie de + 6,50 à + 8,50 mètres d'équinoxe, on pourrait obtenir un tirant d'eau minimum de 12,50, pourquoi n'en profite-t-on pas ? Les dragages sont prévus à la cote (— 8,00).

A l'emplacement de la forme, il est également prévu de draguer aux environs de (— 12,00), mais pour couler une plateforme de béton de 8 mètres d'épaisseur, soit de réduire d'autant le tirant d'eau de la forme de radoub (les Services Administratifs envisagent peut-être de réduire cette épaisseur de 6,00 à 5,00).

Il est choquant de constater que cet avantage quasi unique du port de Brest n'est pas mis à profit. Alors que la majorité des ports sont construits sur la vase qui se dépose en couches d'une épaisseur souvent considérable aux estuaires des fleuves, Brest offre une possibilité intéressante, avec une solution technique originale.

Avec l'accroissement constant du tonnage des navires, une forme de radoub puissante mettrait le port de Brest en bonne position internationale.

Va-t-on voir se renouveler l'expérience si regrettable des chaînons de fer à voie étroite ?

Reprise de l'activité des cercles d'études ruraux

Les cours par correspondance destinés à animer les cercles d'Etudes Rurales reprennent à la mi-octobre, avec une équipe plus nombreuse. Yves Tymen (36, rue de la Mère Marie-Piat — Quincy-sous-Sénart), assurera une partie des cours de technique agricole. G. Floch'h continue sa collaboration. Plusieurs participants du groupe d'Etudes de la Fédération parisienne du M.O.B. contribueront au cours de commercialisation et d'organisation économique.

Le secrétariat est assuré par Mona Le Sann, 85 avenue de Fontainebleau, Biedtre (Seine) : lui adresser les inscriptions.

PROGRAMME DU COURS DE 1re ANNÉE

TECHNIQUE AGRICOLE

Octobre. — Comment organiser des Centres d'Etudes Techniques Agricoles ? (C.E.T.A.).

Novembre. — La prospérité d'une entreprise agricole dépend-elle de sa superficie ?

Décembre. — Faut-il raser tous les talus qui entourent les champs ?

Janvier. — Avantages et inconvénients des engins mécaniques pour travailler la terre.

Février. — Le cultivateur doit-il rester spécialisé exclusivement dans la production agricole ?

COMMERCIALISATION ET ORGANISATION ECONOMIQUE

Octobre. — Comment ne pas se faire étrangler par les intermédiaires ? 2°) La viande ; 3°) La volaille.

Décembre. — Le problème des excédents — Comment trouver des débouchés ?

Janvier. — Choisir ce que l'on sèmera en fonction des débouchés.

Février. — Par les moyens du bord : les ressources de la coopérative.

COURS DE 2e ANNÉE

Octobre :

TECHNIQUE AGRICOLE

Les amendements calciques et basiques.

COMMERCIALISATION ET ORGANISATION ECONOMIQUE

Un exemple d'organisation des marchés agricoles : la Hollande. — La suite du programme sera donnée dans un prochain numéro de *l'Avenir*.

POL MONJARRET
TAPISSIER-DÉCORATEUR
18, boulevard Joffre
LORIENT
(Morbihan)
Tél. 64-24-52
TOUS SIÈGES en MOUSSE de LATEX

LORIENT 1963
BIENNALE DES PRODUITS BRETONS

Contre le CAPRICORNE traiter vos bois au
NEOFORME
PRODUIT A ACTION PREVENTIVE ET CURATIVE
homologué par le C.T.B.F.
Distribué par les Ets RENVOYÉ et Cie
Quimper
Tél. 118 - 18-14

Etablissements Maurice BURY & Cie
Installations sanitaires
Chauffage Central
Couverture — Plomberie
13, rue Traverse — BREST
Téléphone : 44-42-71

IMPORTATEURS-EXPORTATEURS BRETONS
Pour favoriser la main-d'œuvre régionale et retenir vos compatriotes à leur province :
ACCORDEZ VOTRE CONFIANCE AUX ARMEMENTS BRETONS
Le PORT DE CORNIGUEL-QUIMPER favorise le développement de la région et de ses entreprises.
UTILISEZ-LE !

Les chemins de fer bretons à l'heure européenne

UN RESEAU A REPENSER

Entre le marxisme et le capitalisme

L'ÉCONOMIE HUMAINE

DEUX préoccupations ont constamment animé les recherches d'« économie et Humanisme » (1) : « Mettre l'économie au service de l'homme afin qu'elle soit ordonnée à une satisfaction hiérarchisée des besoins et, en même temps, élaborer des structures qui forment des hommes, non par des rouages mécaniques anonymes, mais des agents de leur propre destin, qui d'autres termes, réaliser une économie pour l'homme et non pour le profit ni pour quelque mythe d'expansion indifférencié et indéfinie, et une économie pour l'homme, c'est-à-dire engageant la responsabilité d'un maximum d'individus ».

LA DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE

Une économie des besoins, une économie des responsabilités, ainsi peut se définir une démocratie économique, située dans l'avenir, bien entendu : jamais atteinte, sans doute, mais imaginée comme une possibilité vecteur, sous-tendant l'action des hommes de bonne volonté comme un idéal historique mais concrètement fondé.

Elle suppose une organisation et une planification de la production, hiérarchisement et démocratiquement ordonnée par l'Etat, les producteurs, les consommateurs et les instances territoriales.

J.-M. Albertini montre bien comment les sociétés capitalistes n'échappent pas à la planification pour survivre en elles-mêmes et face à la concurrence communiste.

Les conceptions du libéralisme capitaliste sont bien dépassées. Les notions de prix, de revenus d'entreprise, de financement qui étaient à la base des théoriciens libéraux, sont bouleversées. Le prix est devenu à la fois l'expression d'un rapport de force et de la solidarisation du système. Le revenu d'un individu n'apparaît plus comme le prix d'un service, mais principalement comme le résultat de l'action menée par le groupe auquel il appartient pour défendre et s'approprier une part du revenu national.

LES INSTANCES RÉGIONALES

Pour les économistes actuels de la zone accidentale, il s'agit beaucoup moins de rechercher les lois du système, comme le faisaient leurs prédécesseurs, que devaient, en fonctionnant librement, aboutir à un équilibre optimum ? (que de scrutiers vers la recherche des institutions ou des forces (créées ou à créer) qui permettront de prendre une décision, d'élaborer une politique. De sorte que, à l'heure actuelle, la planification capitaliste est une nécessité du système en vue de l'expansion continue (question de vie ou de mort) sans pour cela que l'homme en soit le centre ; tandis que la planification démocratique mettra l'homme au centre de son œuvre qui sera faite par lui et pour lui. La démocratie économique suppose aussi la prise de responsabilités essentielles au plan des « instances régionales » ainsi nommées par R. Caillot.

Elles seront définies par les « données géologiques, géographiques » et les « données géographico-humaines fluentes ».

On peut voir tout de suite qu'un économiste d'Etat appliquant ces principes risquerait de découvrir soudain la Bretagne !

Ces données non contraignent à distinguer nettement « les instances technico-professionnelles qui ont pour mission de déterminer au sein des zones d'activité homogènes, les modes économiques les plus rationnels de mise en valeur des ressources potentielles et l'optima d'emploi » correspondant, et les instances de synthèses qui, à partir de chaque pôle fonctionnel de développement, harmonisent dans leur zone d'attraction respectives, les opérations de mise en valeur et d'aménagement du territoire ».

Nous voilà loin des limites exsais d'industrialisation tentés chez nous, à l'aveuglette, et qui risquent d'opérer, sans qu'on s'en aperçoive, et que R. Gaillat appelle gentiment un « démenagement du territoire ».

Cette œuvre postule une réorganisation administrative de l'espace français... Et suppose une révolution d'avergarde dans les structures politiques et économiques françaises.

POUR UNE NOUVELLE CIVILISATION

Elle pose le problème d'une nouvelle civilisation. « Le problème essentiel du monde est le problème d'une nouvelle civilisation et l'on peut sérieusement se demander s'il lui reste des chances. La seule voie serait celle d'un ressaisissement des leaders intellectuels, politiques, économiques, devenant capables d'un regard lucide sur la conjoncture totale et d'un vouloir vigoureux du bien total.

« La civilisation du « plus avoir » s'écroule sous nos yeux. Seule la civilisation du « plus être » peut valablement prendre sa place. »

C'est par ces réflexions de J.-L. Le Bret que je terminerai cette trop schématique étude, et peut-être aussi un peu aride. Mais les problèmes doivent être posés à leur niveau et il est sans doute grand temps que le mouvement breton se défasse de son infantilisme. Les options que nous devons prendre ne permettent pas la facilité. Elles demandent un rigoureux effort doctrinal plaçant notre problème dans une amplitude universelle ; prises de positions sévères quant aux doctrines actuelles et nous situant à la pointe du combat pour une promotion authentique d'un bon commun humain de personnes humaines. Effort de l'intelligence et effort du cœur, tels, soit, à mon sens, nos impératifs les plus pressants.

POL LE DORE.

(1) Voir le précédent numéro de *l'Avenir*.

LE défi que les technocrates de la S.N.C.F. ont jeté aux Bretons doit être une occasion pour nous de favoriser une politique bretonne des transports à longue échéance, c'est à dire dans une perspective européenne.

LES TRANSPORTS DANS LE MARCHÉ COMMUN

C'est en effet dans cette perspective qu'il faut juger le nouveau système français de tarification que l'on a cherché à nous imposer ; 1/3 est tard, et sans doute plus tôt que plus tard, le problème de l'unification des transports européens du Marché commun va se poser. Une unification des tarifs sera rapidement indispensable du fait de l'influence du prix de transport sur l'activité industrielle et commerciale des différents pays ; des systèmes de tarification différents sont, en effet, susceptibles de fausser les conditions de concurrence. On l'entrevoit déjà à propos de certes français à pour but de leur donner une position de force dans les négociations européennes à venir, en leur permettant de s'appuyer sur un système de calcul très élaboré, et satisfaisant les exigences d'un esprit cartésien.

Nous pouvons fort bien admettre que les premiers promoteurs du nouveau système n'avaient pas de mauvaises intentions à l'égard des Bretons et des Auvergnats. Mais nous savons *pertinemment* que les responsables de la réforme sont depuis longtemps entièrement conscients et informés des conséquences désastreuses que ce système aurait pour la Bretagne ; c'est délibérément qu'ils ont voulu l'imposer à notre détriment.

Nous sommes ainsi le danger, si nous n'avons pas relevé le défi, de nous trouver doublement défavorisés lorsque le Marché commun entreprendra d'établir son tarif unifié des chemins de fer ; la base de départ aurait été, en effet, le système nocif qui nous menace, et les négociateurs français seront, selon toutes probabilités, les mêmes technocrates qui sont mal intentionnés à notre égard.

LA BRETAGNE DOIT ÊTRE PARTIE DANS LES ACCORDS EUROPÉENS

Nous ne devons donc pas nous contenter d'une mesure de grâce qui n'empêchera sans doute pas la direction de la S.N.C.F. de revenir sur cette décision, ou de la tourner par l'établissement des différents secteurs de notre économie, lorsque l'unanimité des réactions bretonnes se sera réalisée. Nous devons obtenir un véritable *droit de veto* sur la tarification des transports vers la Bretagne et en provenance de Bretagne. Les Chambres de commerce et les Chambres d'agriculture des cinq *départements* (sic de Bretagne et Vendée) doivent constituer un Comité des Transports, et nous devons obtenir que le Ministère des Transports s'engage à ne rien faire sans l'accord de ce Comité, y compris les futures négociations dans le cadre du Marché commun. Nous avons dans les Chambres de commerce et les Chambres d'agriculture des représentants dont les qualités pour défendre nos intérêts ; nous devons décider qu'ils soient mis en mesure de les défendre pleinement et efficacement. C'est bien la moins que nous devrions exiger dans un système démocratique.

REVISION D'ENSEMBLE DU RÉSEAU BRETON

On a fort justement aussi fait observer que la mauvaise rentabilité des lignes de chemins de fer bretonnes était due en premier lieu à la négligence officielle qui n'a pas réalisé les investissements nécessaires pour améliorer cette rentabilité. Dans ce domaine, on se moque de nous, en refusant la mise à voie normale du réseau intérieur à voie métrique. L'urgence actuelle doit nous donner l'occasion de réitérer et d'imposer notre exigence de normalisation *de la totalité de notre réseau intérieur*, et non pas des tronçons ici ou là. Il y a là une nécessité urgente pour réanimer la Bretagne de l'Argoat, du Poher au Porhoet. De ce point de vue, nous devons considérer le réseau ferroviaire dans son ensemble et établir un plan de rénovation cohérent et homogène.

LA TRACTION DIESEL ÉLECTRIQUE

En premier lieu, nous devons éliminer la question d'une électrification des lignes de Bretagne, inutile, dispendieuse et même nécessaire. Si l'électrification était une technique d'avant-garde, dans les régions riches en électricité, il y a trente ans, il n'en est plus de même aujourd'hui où les progrès de la traction Diesel-électrique permettent d'obtenir les mêmes avantages sans avoir à supporter les énormes investissements que *nécessite l'électrification des lignes*. Nous devons exiger la *dieselisation* rapide de *tout le réseau breton*, en même temps que la normalisation de notre réseau métrique, afin que la circulation soit homogène sur tout le réseau, sans être entravée par des changements de locomotives.

L'électrification ne peut nous offrir les mêmes avantages. En premier lieu, les capitaux énormes nécessaires à l'électrification de Rennes-Brest et de Le Mans-Quimper seraient un bon prétexte pour ne pas normaliser notre réseau intérieur. En second lieu, comme il ne serait jamais question d'électrifier Châteaulin-La Brohinière, etc... nous aurions, au bout de nos peines, un réseau qui resterait non-homogène, et donc entravé.

En outre, les délais considérables d'étude et de réalisation ne permettraient pas d'espérer l'électrification de Rennes-Brest et de Le Mans-Quimper avant une douzaine d'années, alors que la dieselisation peut être réalisée dans un délai raisonnable de trois ans. Nous savons par expérience qu'il ne faut pas laisser aux technocrates le temps de souffler et de trouver dans l'évolution des circonstances des prétextes à modifier les plans. L'électrification croissante du réseau français risque précisément de créer de telles circonstances : les locomotives à vapeur déclassées pouvant être mises à profit pour d'électrification seront affectées aux lignes non électrifiées. Comme elles sont en grande part usurpitibles de servir encore de longues années, la S.N.C.F. sera normalement tentée de conserver les lignes non-électrifiées aussi longtemps que les locomotives à vapeur seront utilisables. Nous devons faire en sorte que cela ne soit pas chez nous.

VERS LE RÉSEAU EUROPÉEN DES CHEMINS DE FER

Enfin, dans une perspective européenne à plus longue échéance, il faudra chercher les moyens de corriger le défaut de structure du réseau breton, dû au tracé en étoile d'origine mal centrée des lignes de l'hexagone français, qui oriente toutes les lignes de chemin de fer bretonnes dans le sens Nord-Est (Paris). La décentralisation exige des lignes orientées vers le Sud-Est, Nantes devant être la plaque tournante des transports de l'Armorique vers l'Europe centrale, sans passer par le point d'engorgement de Paris. Or, dans le réseau breton, après normalisation des voies métriques, *il restera une lacune entre Loudéac et Plouvenel*, qui devrait être comblée pour permettre l'ouverture d'une ligne Brest-Bâle et Genève, par Morlaix, Carhaix et Nantes.

BRETONS : EUROPÉENS A PART ENTIÈRE

Ces perspectives ne sont pas lointaines : la Marché commun est là, et l'Europe Unie à notre porte. A nous de prouver nos mérites, de balayer les idées surannées et de livrer la bataille de la régionalisation démocratique bretonne face aux tenants de la centralisation jacobine demeurée de l'époque du Premier Consul : les chevaux de poste.

R. GROGNEC.

UNANIMITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA "RÉFORME"

JAMAIS sans doute la Bretagne n'avait été aussi unanime que ces jours derniers dans la lutte contre la nouvelle tarification injuste par les technocrates parisiens. Il faut, à cet égard, rendre hommage au rôle primordial tenu par le C.E.L.I.B. et son secrétaire général, Joseph Martray, dans la coordination et dans l'animation de l'action. Partout, dans toutes les organisations ouvrières, paysannes, maritimes, économiques, culturelles, les hommes étaient décidés à ne pas céder. Seuls, pitoyables, dépassés, inutiles, les partis politiques ne se sont point manifestés.

Mais il convient de ne pas relâcher la vigilance car le danger n'est pas écarté, ainsi que le rappelle cette motion votée le 20 septembre à Brest par le bureau exécutif du M.O.B. :

LA MOTION DU M.O.B.

Le Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne (M.O.B.) dont les militants ont participé aux formes d'activité entreprises sous l'égide du CELIB, du C.A.R. et des organisations ouvrières, paysannes et professionnelles

Considère que le recul du gouvernement n'est qu'une dérobade, et que les objectifs essentiels demeurent :

— le rail au même prix pour les Bretons.

— la mise à voie normale du réseau intérieur.

C'est pourquoi dans le cadre du combat pour la Loi-Programme le MOB demande à ses adhérents et à tous militants de poursuivre l'action qui, depuis 18 mois, a fait l'unanimité de tous les groupes et cultures de nos cinq départements économiques, syndicaux et politiques.

Henri DUCASSOU & Cie
Constructions
BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS
LORIENT VANNES QUIMPER PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME au CAPITAL DE 1.000.000 NF — 36, RUE DE LORIENT — LORIENT — TELEPHONE 64-04-10

VINS FINS
Lili Morvezen
Alsace Mergy
Bourgogne Ferrand
Bordeaux Uzac
et le fameux Porto Robertson
6, avenue de la Gare
Tél. 731 CONCARNEAU

SPORTIFS OU MERCENAIRES ?

Lettre ouverte au « Télégramme »

En tant que Breton de Paris, je lis quotidiennement le « Télégramme » avec grand plaisir, et dans votre page sportive je peux suivre la marche de nos clubs brestois qui me sont chers.

Or, je ne cache pas avoir été choqué de la teneur de votre article du 5/9/62 concernant une nouvelle recrue brestoise : venue de la ligue du Centre-Ouest. Pour avoir vécu dans cette région, l'on connaît l'esprit volontiers chicanier. Mais j'avoue comprendre assez mal l'A.S. Brestoise, club amateur le plus prospère de France, de se volonté de recruter des nouveaux joueurs hors des limites de la Rhade. Mon sens, cette équipe ne devrait lecorpérer que des joueurs aux pastoureyres fleurant bon la Cornouaille et le Léon, tels que Velnch, le Gall ou Salaün. En réalité, le grand club maritime s'est mis à son tour à « recruter » des « têcheurs du football » comme la plupart des clubs professionnels dont la lecture des compositions d'équipe fait quelque peu mal à la langue. Le résultat, vous le connaissez, le sportif le plus populaire de France, est le plus mal représenté sur le plus international. La « presse » qualifiée de représentative y est pour une bonne part, puisqu'on lies de proposer du neuf et du raisonnable, elle continue à amuser ses lecteurs avec la cheville de Kopa, ou les tribulations d'Ujlaki.

Je regrette qu'un journal aussi sympathique que le « Télégramme » semble prendre fait et cause pour les agissements plus douteux des milieux du football alors qu'il devrait mettre en garde nos clubs bretons de l'erreur commise. Paradoxalement, alors que nous luttons pour que la Bretagne ne soit plus la terre sans travail, pour que nos jeunes ne doivent plus s'exiler pour vivre décemment, les grands clubs bretons font appel à l'extérieur. Les jeunes footballeurs de valeur sont-ils devenus rares dans la région brestoise ? et les écoles de foot-ball de l'A.S.B. ne fournissent-elles plus d'équipiers premiers ? (...)

Sans ouvrir de polémique, je suis persuadé que de nombreux lecteurs sportifs partagent mes sentiments. Puisse-t-il en résulter à l'avenir un recrutement cohérent pour nos clubs régionaux. (...)

Un brestois de Paris,
Yves LE LANN.

UN HEBDOMADAIRE DYNAMIQUE

COTES d'ARMOR

directeur : Yann Polivet

12, rue Poulain-Corbion
Saint-Brieuc

ABONNEMENT

Un an ..... 10 nf

C.C.P. Les Presses bretonnes n° 15339 Rennes

Les grands Bretons

JEAN-MARIE LEBRIS
découvreur de l'aviation

PARCE qu'il était Breton avec tout ce que comportent les qualités de sa race et de sa profession, Jean-Marie Lebris, âgé de 30 ans avant Clément Ader, faisait réellement voler un plus lourd que l'air. Personne ne songera à lui ravir la gloire de l'invention qui a le plus contribué à modifier la civilisation. Or, volontairement ou non, les manuels d'aviation ignorent le nom de Jean-Marie Lebris.

Pourtant, c'est lui, qui, l'un des derniers dimanches de 1856, parvenait à s'élever à environ 100 mètres et à tenir l'air dans des conditions qui sont presque celles des planeurs de vol à voile moderne.

Nous avons dit qu'il était Breton ; en effet, il est né à Concarneau le 21 mars 1817.

Il se fit marin et devait être doué de qualités exceptionnelles pour qu'à vingt ans il eût assumé le commandement en second d'un Brick, le « Paul ».

Puis ce fut le service militaire qu'il effectuait naturellement dans la Marine ; les galons acquis dans le civil ne comptaient pas et c'est comme matelot qu'il embarqua à Brest sur la corvette « l'Héroïne ». De cet embarquement naîtra la vocation aérienne de Lebris.

Sa première croisière militaire lui fera faire un périple de 441 jours pendant lesquels il aura cours plus de 40 000 milles, surtout dans les régions australes. Ce fut dans les mers du sud, en doublant le cap Horn et ailleurs, qu'il devait trouver l'inspiration.

AVANT D'AGIR, IL FAUT OBSERVER !

Que faire sur le pont d'un navire entre les exercices et les manœuvres, sinon regarder ? C'est ce que fit Jean-Marie Lebris. Ses sujets favoris étaient les grands oiseaux voiliers, albatros et autres frégates qui, souvent, les alliés apparemment immobiles, parcouraient le pont sur le vent.

Il les regardait, les dévorait des yeux avec, en tête, cette question : *Comment diable Hennentil'l sur le vent ?*

Les autres marins, eux, préféraient capturer les oiseaux marins. Un beau jour, Lebris, aussi, captura un de ces oiseaux mais avec une idée précise : leur arracher leur secret.

Il tua l'oiseau ailes ouvertes et le laissa prendre la rigidité cadavérique. Puis, il étudia les commandes, les courbures possibles des ailes, enfin fit un essai sur cet oiseau mort : il le prit et le présenta bout au vent dans la position qu'il aurait en étant encore en vie.

Par tatonnements successifs, il arriva à une position par laquelle l'oiseau lui fournissait sur la main de l'opérateur, comme il aurait fait par le vent, il pouvait de nouveau voler.

C'était l'étincelle ! Lebris savait qu'un objet plus lourd que l'air réalise dans des conditions convenables devait « tenir ».

L'AILE !

C'était bien une idée de marin de la voile !

Le Breton devait faire le reste. De retour à la vie civile, il ne parut pas se soucier davantage de son idée ; pourtant elle était toujours là. Vers 1855, marié, père de famille et naviguant au cabotage, il revenait souvent chez lui, soit à Douarnenez...

LA PREMIERE EXPERIENCE

A cette date, il décidait la grande aventure : construire un aéroplane de bois et de toile ; pour cela, il trouva de tout ce qu'il fallait, et surtout d'une sorte de grande grange près de Trévoutec ; c'était son premier laboratoire. Soiant, taillant, collant entre chaque voyage, il poursuivait son travail avec une ténacité, nous allons dire avec un entêtement, digne de la race celte.

Enfin, le grand jour arriva ; tout était terminé, le vent était là : il fallait passer à l'action. C'est ce qu'il fit, aidé de deux amis dont l'histoire a conservé les noms qui sont des témoignages : Charles Martin et Guillaume Le Coz, deux paysans des Glénans, avec comme principal assistant, un fermier qui mit à la disposition ce qui était peut-être le plus nécessaire : une bonne charrette et un cheval ardent.

L'albatros fut fixé sur la charrette en position de départ, et le tout mené sur la plage de Trévoutec, juste sous Ste-Anne de la Palud.

Sur la plage Lebris chercha le vent qui était alors fort et bien établi. Puis il fit lancer l'ensemble tout au vent, s'étant installé dans son engin les commandes en mains.

Les deux donaniers devaient courir et protéger les extrémités des ailes de bois et de toile, ce qu'ils firent au début, mais bientôt, dépassés par le cheval prodigieusement lancé, durent renoncer ; seuls, Lebris et son conducteur restèrent en course. Ce fut l'exploit : cela n'alla pas tout seul, un petit détail le faisait tarder.

IL VOLE !

Enfin, la force sustentatrice du vent sous les ailes arrachèrent le planeur qui fut projeté cent mètres dans l'air.

Surprise désagréable : le fermier conducteur du cheval emporté dans un cable devint la première passagère de étonnante équipe.

Prévenu par les cris, Lebris manœuvra pour poser sa machine ce qu'il fit bien, mais il ne savait pas piloter et pour cause !

Si sa manœuvre d'approche se fit avec assez de douceur pour que son passager involontaire n'eut aucun mal, la fin de l'atterrissage réussit moins bien et une aile fut grandement endommagée.

Il n'en demeure pas moins que Lebris, à partir de ce jour, était et reste le premier humain à avoir ouvert la route du ciel. Il fit d'autres essais pour lesquels il lui aurait fallu des moyens. Mais, à l'époque, qui se serait intéressé à l'aviation ?

Aussi ses nouvelles tentatives furent-elles tissus des demi-échecs, au moins des demi-succès dont les ingénieurs modernes firent leur profit.

En tout cas, grâce à Lebris, en décembre 1856, l'aviation prenait corps. Un homme l'a reconu et qui parle d'or ? Charles Lindberg, dans ses mémoires, précise que c'est Jean-Marie Lebris, un Breton (c'est Lindberg qui parle), qui est le véritable créateur du vol à voile et le découvreur de l'aérodynamique.

André ANSON.

TOPONYMIE

Une des perles les plus inattendues pour l'orthographe des noms de lieux a été celle qu'a reproduite une photo du Télégramme c'été dernier ; un panneau de direction à Tanlé indiquant où trouver le village appelé... OAS. Très sonant, le Télégramme explique la signification « mot breton, voulant dire « frontière ». De fait, en breton, il y a un mot féminin ar « gwatch » signifiant le ruisseau, comportant la mutation en « wuzh ». Des gens compétents du service des mines ou des Ponts et Chaussées ont trouvé le moyen d'écrire ar « OAS » : on aura tout vu ! Et voilà où on en arrive quand une administration stupide empêche un peuple d'étudier sa langue. Les correspondants locaux du Télégramme ont, eux-mêmes, de ces perles : il n'y a pas si longtemps tel d'entre eux parlait d'une association intitulée le « Ar Falz ». Lui non plus n'avait jamais entendu parler breton...

A côté de l'OAS, il y avait tout de même dans le Télégramme une réussite plus joyeuse : « Hier matin, vers 11 h., une camionnette de la société « Le Languaste » a heurté le petit Poisson, qui traversait en courant la rue Albert de Mun... »

Lettres à « L'Avenir »

« Mes compliments pour le dernier n° de l'Avenir, qui me paraît fort bon dans l'ensemble, tant dans la présentation, la forme et sous couleur, que dans le fond. »

E. T.

ANNONCES CLASSÉES

Demandes d'emploi, la ligne ..... **1 NF.**
Autres rubriques, la ligne ..... **2 NF.**
Domiciliation au journal ..... **2 NF.**
Taxes en sus ..... **0,30 %**

(Nos petites annonces devant être payées au comptant, prière de joindre un chèque à la commande.)

DEMANDES D'EMPLOI

● J.H. 23 ans ch. emploi **DESSINAT.** mécanique, constr. métall. ou équipement. Ecr. à **l'Avenir** n° 122.

OFFRES D'EMPLOIS

● Recherche **jeune électricien** très qualifié pour entretien usine ; devra être apte à prendre certaines responsabilités. Se présenter à M. **Le Corollier**, ste J. Le Mélinier et Cie, **Languidic**, Morbihan.

● **Les Presses bretonnes**, 12, rue Poulain-Corbion à Saint-Brieuc (nrch. **LINOTYPISTES, TYPOGRAPHES, OFFSETTISTES.** Ecrire avec C.V.

● Sté J. Le Mélinier et Cie **Lanuidic** (Morbihan) nrch **COLLAB.** de valeur capable animer réseau vente alimentés composés.

● On recherche **PERSONNE** sachant la **Braille** et susceptible d'effectuer des transcriptions de textes en breton et de musique bretonne. Ecr. à **L'Avenir** (réf. P.L.).

MARCHE AUTOMOBILE

● A v. **AUSTIN** sprite 5 cv décapot. Méanol, 85, rue Glingamp. Pontrieux.

ANNONCES IMMOBILIERES

● Ch. à louer **GARAGE** qu. St-Michel de préférence, à **St-Brieuc**. Ecr. **L'Avenir** n° **121.**

DIVERS

● Militant breton. Expert fiscal, recherche **cession clientèle** ou clients particuliers. Ecrire à **L'Avenir** N° **131.**

CAPITAUX

● **Si vous avez besoin d'argent**, pour le commerce, l'industrie, l'agriculture, des achats, vous établir, vous léger. Ecrire à **Henri Maillet, Douvaine** (Hte-Savoie).

● Je cherche des **capitaux** en commandite pour l'installation d'un **moulin-moderne**, traitant les céréales pour l'alimentation humaine et animale, assurant à l'une et à l'autre des produits hygiéniques incomparables. Ecrire à **L'Avenir** N° **133.**

Abonnement à "L'AVENIR"

Prénom et nom .....
Rue ..... N° .....
à ..... Département .....
souscrit un abonnement d'un an à L'AVENIR et verse ci-joint la somme de ..... NF par chèque bancaire, par chèque postal (rayer la mention inutile).

Abonnement ordinaire : 8 NF. — De soutien : 20 NF.
Etudiants, apprentis et soldats du contingent : 5 NF.

L'AVENIR, B.P. 89, BREST (Finistère) C.C.P. Rennes 1132-86

CARNET

MARIAGES

● Le jeudi 11 octobre à midi, en l'église Saint-Louis des Invalides, le R.P. Jouvin, s.j., célébrera le mariage de Thierry Lamothe avec Maryvonne Valterie. Tous l'équipe de rugby Vie française avec sympathique camaraderie et sa future épouse les vœux les plus sincères de bonheur.

NAISSANCES

● An Autrou, an Itron Ronan Pellen hag Alan a zo lauaen da genemenn ar bugel a genedigezh. Mc'hal (11 Gwengolo 1962).
40, Kae Lfon – Montreuleu.

● Tangi, Malo, Lena, Nolwenn, Ewenn, Gaël, Isabelle, Katell, Guennaël a zo lauaen da gas kelou d'ar c'hi ganedigezh. Mae'hal Tremeur-Yann-Vari, e Rouzhon ar Gwenet 7 a viz Gwengolo 1962.

NECROLOGIE

● **Nous avons appris avec peine le décès, le 14 septembre, d'un militant du mouvement breton : Ange NOURY, pharmacien à Crozon où il était bé.**

● **Hervé MAZE dont toute l'existence a été consacrée à la Bretagne, est mort ; il avait eu une action importante, notamment au sein du groupe SAV ; il a été inhumé à Loperec.**

M. O. B. MOUVEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA BRETAGNE
Secrétariat Général et Trésorerie Centrale
6, rue de Siam - BREST - C.C.P. Rennes 1961-98

Je soussigné :
NOM et prénoms .....
Naissance le ..... à .....
Profession .....
Adresse .....
Téléphone : .....
déclare adhérer au Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne et m'engage à verser une cotisation annuelle de ..... NF.
COTISATION MINIMUM ANNUELLE : 5 NF. — Demandes de travail comprenant l'abonnement à « L'AVENIR »
Date et signature :

CULTURE

De quelques prénoms

Le quotidien « le Télégramme » a publié récemment l'écho suivant :

Mlle Sansiaré de Larcuns, devenue par son mariage baronne Casolis des Boux, a vingt-cinq ans. Elle vient d'écrire son premier livre : « La Messagère ». Son prénom d'ange de Sansiaré, elle le tient d'un lointain ancêtre qui fut Croisé et romain de sa croisade une jeune vierge qui le portait. Le prénom s'entend.

Peut-être Sansiaré décrochera-t-elle un prix littéraire en fin d'année. A défaut de qualités littéraires, elle a un bien joli prénom. »

Si les employés des mairies en France refusent d'inscrire les prénoms bretons pourquoi acceptent-ils des prénoms tels que Sansiaré et Ondda ?

Ils auraient grand tort d'ailleurs de les refuser mais le traitement doit être le même pour tous.

Voici la charmante origine d'Ondda :

A la Révolution, un d'Andigné fut reçu et adopté par la tribu des Ondda aux Etats-Unis. En les quittant, il leur promit que le nom d'Ondda serait toujours conservé parmi ses descendants et depuis, il y a toujours eu une jeune fille portant le prénom d'Ondda. L'Ondda actuelle est devenue la Comtesse du Comédic de Kerverat et habite Paris.

Une leçon d'histoire au parlement de Bretagne

Le discours d'usage de M. le Conseiller Lebreton fut à l'occasion de la rentrée de la Cour d'appel d'Ille-et-Vilaine ne manqua pas de sel.

Il rappela en effet les inestimables bienfaits de la Paix Parlement de Bretagne contre l'oppression et l'avidité du pouvoir central.

La lutte énergique de nos nieux Procureurs généraux La Chalotais, de Botherel fut évoquée ainsi que la manière dont ils défendirent avec acharnement les droits de la nation bretonne n'oonnait par le Traité de 1532.

Alors qu'aujourd'hui la Bretagne est plus que jamais écrasée par l'oppression du pouvoir parisien et discours arrive à point pour dicter la conduite à tenir à certains de nos représentants à la Confédération, des comtins et des commanner, une aide financière substantielle pour assainir le milieu dans lequel nous vivons et nous habitons, aussi longtemps que le simple citoyen n'est pas personnellement prêt à vivre selon les mêmes principes et à faire les mêmes sacrifices. »

Si la protection des sites est devenue, même en Suisse, un impératif national, tout est encore à faire en Bretagne pour former le goût des populations et leur apprendre à regarder leur patrimoine esthétique et à y ajouter encore au lieu de le détruire ou de le souiller.

L'action individuelle et collective des adhérents à Kendalch, pourrait être puissante dans ce domaine, à condition d'être menée par des moyens très énergiques.

Un apprentissage qui reste à faire :

La PROTECTION des SITES

PAR referendum du 27 mai dernier, les électeurs suisses ont fait inscrire la protection de la nature et des sites dans la Constitution de la République fédérale. Commentant cette décision, le Bulletin A.S.E. du 14-7-62 à Zurich s'exprime comme suit :

« Lorsqu'il faudra passer aux réalisations, la critique, l'expérience, que ce nouvel article soit constitutionnel ne fait pas fermer un sou, qu'il restera purement déclamatoire aussi longtemps que chacun ne prêchera pas par exemple dans son domaine particulier. La protection de la nature et des sites doit commencer à la maison, dans notre propre logement, dans l'emploi que nous faisons de la propriété, surtout de la propriété foncière, dans notre façon de vivre, dans l'éducation de nos enfants. On ne saurait attendre des pouvoirs publics, de la Confédération, des cantons et des communes, une aide financière substantielle pour assainir le milieu dans lequel nous vivons et nous habitons, aussi longtemps que le simple citoyen n'est pas personnellement prêt à vivre selon les mêmes principes et à faire les mêmes sacrifices. »

Si la protection des sites est devenue, même en Suisse, un impératif national, tout est encore à faire en Bretagne pour former le goût des populations et leur apprendre à regarder leur patrimoine esthétique et à y ajouter encore au lieu de le détruire ou de le souiller.

L'action individuelle et collective des adhérents à Kendalch, pourrait être puissante dans ce domaine, à condition d'être menée par des moyens très énergiques.

LES LIVRES

L'INDUSTRIE DU GRANIT EN BRETAGNE

TOUT AU FOND DU SILENCE

L'intéressante thèse de doctorat de Michel Pierre, docteur ès-sciences économiques, sur l'industrie du granit en Bretagne va être éditée. L'ouvrage, de format in 4°, comportera 318 pages, 16 graphiques, 2 cartes et une annexe de 34 tableaux. Il est en souscription au Centre régional d'études et de formation économiques, 8, rue Jean-Macé à Rennes, au prix de 25 nf. (franco : 27 nf.).

Le brochin Yves Groscrichard et Pierre Saurat viennent, sous ce titre, de publier un livre consacré au monde des sourds-muets. Ils ont évité de tomber dans le sensationnel bien souvent à des observations médicales, de même qu'ils n'ont pas cédé au genre larmoyant. Au contraire, il n'y a pas de quoi ! : les auteurs montrent que, à travers tous les pays de la terre, le monde des sourds-muets représente une des variétés les plus joyeuses, rieuses : les plus joyeuses — et ils citent le mot de Bergeur cruais dont les histoires lestes sont appréciées d'une vaste clientèle. C'est donc un long et intéressant reportage documentaire dans lequel l'humour tient une place appréciable ; on y apprend notamment que Rennes propose des adaptations modernes de chants de Barzaz Breiz et de contes arthuriens. Son article *Festival national de Théâtre Breizh* » provoquera analyses et commentaires. Des informations très fournies et un reportage passionnant d'Alan Heussaff sur l'Ouest irlandais contribuent aussi à faire de cette livraison de ce magazine, indispensable à qui veut suivre à la fois la vie intellectuelle bretonne et l'activité mondiale.

PRIDER, mensuel (en breton). *Abonnement : 36 nf., Dr Bleunen, Châteaulin. C.C.P. 16093-13 Paris.*

Autre revue bretonne, PRIDER se propose de publier des textes d'un très haut niveau intellectuel. Le numéro double 35-36 nous procure ainsi le plaisir de lire en breton une travaux capitale de F. Nietsche « Ainsi parlait Zarathoustra ». Du doit cette brillante réalisation à Alan Heussaff qui a su avec un grand talent surclasser notre patrimoine d'un texte de renommée mondiale. Sa traduction est avec beaucoup plus d'aisance que la plupart des versions françaises souvent assez indigestes. Quand la jeunesse bretonne pourra-t-elle lire également de l'avantage d'utiliser de tels textes grâce à un « enseignement » adapté à elle ?

HOR YEZH, trimestriel (en breton), abonnement : 10 nf. Mlle Quellé, 47, rue Notre-Dame, Guingamp. C.C.P. 1302 Rennes.

Cette revue de linguistique est très efficace car elle permet aux travailleurs que passionnent les indispensables recherches sur la langue bretonne de connaître et de comparer les résultats de leurs efforts. Le n° 33 présente ainsi des mots et expressions recueillis dans le pays « capiste », un mail vannetais très curieux et très diclenement complété dans des notes précieuses pour l'étude dialectale, des observations sur la toponymie de la Haute-Bretagne, des textes anciens, etc...

AL LIAMM, revue bimestrielle imprimée en breton. Abonnement : 15 nf. — P. Le Biban, 6, Domaine des Bourguettes, Surgnanes. C.C.P. 5349-06 Paris.

Une chaleureuse « distribution » (Roparz Hemon, Abanna, M.L.G., Reun Menez-Keldreg, Yann-ar Gow, Youenn Drezen, Roparzh Hemon, Yeusenn Olier, Jill Ewani allmande le « gladiéyes » de ce 93e numéro. Il est difficile de faire un choix dans tous ces textes excellents et très variés, inspirés par l'existence des pêcheurs, la vie d'un même fournisseur, le folklore traditionnel. La poésie de Roparz Hemon et d'Ar'ehanog, « bonheurs de cœur de nombreux compatriotes. Une remarquable étude sur la Gaule des 1er et 1e siècles recherche les causes et les conditions de la disparition du celtique continental comme langue parlée. La publication d'études de ce niveau illustre parfaitement l'intérêt de l'organisation proposée par Jill Ewan (un Abadennoù des skrid) en vue de réaliser la création des néologismes indispensables dans les conditions les meilleures.

Parallèlement à la publication de la revue, dont la collection constitue un des ensembles de textes les plus attachants, tout à fait comparable à « GWALARN », la revue qui, après la première guerre mondiale, a créé en Bretagne une vie intellectuelle digne de ce nom, AL LIAMM publie aussi souvent des ouvrages, très intéressants, dont le catalogue vient de s'enrichir de deux nouveaux titres :

Yann pour les enfants, un récit charmant : *Ar roue ha Maudig e poh.* (1) illustré par G.-Th. Hédan, dont une autre œuvre « Prinsesig an dour » avait entre les deux guerres été répandues même universelle. Roparz Hemon propose des adaptations modernes de chants de Barzaz Breiz et de contes arthuriens. Son article *Festival national de Théâtre Breizh* » provoquera analyses et commentaires. Des informations très fournies et un reportage passionnant d'Alan Heussaff sur l'Ouest irlandais contribuent aussi à faire de cette livraison de ce magazine, indispensable à qui veut suivre à la fois la vie intellectuelle bretonne et l'activité mondiale.

PRIDER, mensuel (en breton). *Abonnement : 36 nf., Dr Bleunen, Châteaulin. C.C.P. 16093-13 Paris.*

Autre revue bretonne, PRIDER se propose de publier des textes d'un très haut niveau intellectuel. Le numéro double 35-36 nous procure ainsi le plaisir de lire en breton une travaux capitale de F. Nietsche « Ainsi parlait Zarathoustra ». Du doit cette brillante réalisation à Alan Heussaff qui a su avec un grand talent surclasser notre patrimoine d'un texte de renommée mondiale. Sa traduction est avec beaucoup plus d'aisance que la plupart des versions françaises souvent assez indigestes. Quand la jeunesse bretonne pourra-t-elle lire également de l'avantage d'utiliser de tels textes grâce à un « enseignement » adapté à elle ?

HOR YEZH, trimestriel (en breton), abonnement : 10 nf. Mlle Quellé, 47, rue Notre-Dame, Guingamp. C.C.P. 1302 Rennes.

Cette revue de linguistique est très efficace car elle permet aux travailleurs que passionnent les indispensables recherches sur la langue bretonne de connaître et de comparer les résultats de leurs efforts. Le n° 33 présente ainsi des mots et expressions recueillis dans le pays « capiste », un mail vannetais très curieux et très diclenement complété dans des notes précieuses pour l'étude dialectale, des observations sur la toponymie de la Haute-Bretagne, des textes anciens, etc...

AL LIAMM, revue bimestrielle imprimée en breton. Abonnement : 15 nf. — P. Le Biban, 6, Domaine des Bourguettes, Surgnanes. C.C.P. 5349-06 Paris.

Une chaleureuse « distribution » (Roparz Hemon, Abanna, M.L.G., Reun Menez-Keldreg, Yann-ar Gow, Youenn Drezen, Roparzh

Barrage à la radio

« Cher ami,

« Voici la réponse finale, tout à fait décevante d'ailleurs, qui me parvient du Secrétaire d'Etat à l'Information.

« Avec vous d'autres arguments à la valeur ; je suis loin d'avoir à revenir à la charge...

« Très cordialement, à vous. »

Bernard MOTTE. »

Voici la réponse ministérielle dont parle le Journal du Nord :

« M. le Président et cher ami,

« Par lettre du 6 juillet dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur diverses suggestions formulées par l'Association des auditeurs fidèles de la R.T.F.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les deux émetteurs de Quimerch'h font partie de réseaux asynchronisés et qu'il est, par conséquent, impossible d'envisager — comme cette Association en exprime le souhait — un renforcement de puissance de ces installations sans aller au-devant de brouillages nuisibles tant à la bonne réception de leurs émissions propres qu'à celle des émissions de stations transmettant sur la même longueur d'onde.

« Par ailleurs, il ne m'appartient pas davantage possible de diffuser sur les antennes de Rennes-Thourie ou Quimercch'h des émissions de variétés ou de concerts, ceux-ci étant essentiellement destinés à la diffusion dans la démarche. — S. Saints sans maudate — Ville de Hongrie. — Autocar urbain — Ile irlandaise. — 7. Phonothèque — Ile irlandaise. — Ecclésiastique. — 8. Phonothèque — Repas de baba — Bois très léger. — 9. Débarrassé de ses mauvaises herbes — Note.

SOLUTION DU PRECEDENT N°

HORIZONTALEMENT. — 1. Plusieurs naquirent à St-Nazaire. — 2. Célèbre par sa « maison de verre ». — Combattit. — 3. Général saint. — Coutumes. — 4. Maisons russes - L'essentiel. — 5. Conjonction - A. Jugon. — 6. Qualifie souvent l'administration Française. — 7. Obtenu - Un. — 8. Changea - Le plus fort. — 9. Sécurité Sociale - Volcan.

VERTICALEMENT. — 1. Chaque année plus (et trop) nombreux aux fêtes bretonnes. — 2. Sots - Comme notre mère à tous. — 3. Région de culture française bénéficiant d'une... large autonomie ! — 4. Absence de coordination dans la démarche. — 5. Ton dans mandate - Ville de Hongrie. — 6. Autocar urbain - Ile irlandaise. — 7. Phonothèque - Ile irlandaise. — Ecclésiastique. — 8. Phonothèque — Repas de baba - Bois très léger. — 9. Débarrassé de ses mauvaises herbes - Note.

HORIZONTAL. — 1. Militants. — 2. Odeur - O.N.U. — 3. Ne - Grande — 4. Tan - Gi — 5. Ate - Jugon. — 6. Us - Airain. — 7. Selsme — 8. Adversité. — 9. Noir - Sat.

VERTICAL. — Montanban. — 2. Idéaux - Do. — 3. Le VI. — 4. Iug - Jaser. — 5. Tregeter. — 6. Algrie. — 7. Non - Oesis. — 8. TND - Nimfa. — 9. Saez - Nées.

Une leçon d'histoire au parlement de Bretagne

Le discours d'usage de M. le Conseiller Lebreton fut à l'occasion de la rentrée de la Cour d'appel d'Ille-et-Vilaine ne manqua pas de sel.

Il rappela en effet les inestimables bienfaits de la Paix Parlement de Bretagne contre l'oppression et l'avidité du pouvoir central.

La lutte énergique de nos nieux Procureurs généraux La Chalotais, de Botherel fut évoquée ainsi que la manière dont ils défendirent avec acharnement les droits de la nation bretonne n'oonnait par le Traité de 1532.

Alors qu'aujourd'hui la Bretagne est plus que jamais écrasée par l'oppression du pouvoir parisien et discours arrive à point pour dicter la conduite à tenir à certains de nos représentants à la Confédération, des comtins et des commanner, une aide financière substantielle pour assainir le milieu dans lequel nous vivons et nous habitons, aussi longtemps que le simple citoyen n'est pas personnellement prêt à vivre selon les mêmes principes et à faire les mêmes sacrifices. »

Si la protection des sites est devenue, même en Suisse, un impératif national, tout est encore à faire en Bretagne pour former

La REVUE des REVUES

LA VIE BRETONNE, mensuel (en français). 1, rue Paul-Louis-Duparc. Rennes. Abonnement : 5 nf. (C.C.P. 235-61 Rennes).

Le 60e numéro de la *Vie bretonne* pose une question fort pertinente. « Les paysans bretons ont-ils raison ? » Joseph Martray fait un constat et analyse tout le bien fondé des revendications paysannes et la légitimité de l'action directe provoquée par la volontaire carence de pouvoir. Dans la même optique on ne s'étonnera pas de trouver des précisions sur la scandaleuse « réforme » tarifaire que la S.N.C.F. prétend nous imposer, et des conséquences graves que risque d'entraîner une attitude aussi peu équitable. Morvan Duhamel commence la publication d'une série d'interviews qui permettra de confronter les conceptions de nombreux amateurs de soldats, syndicats, associations, donne de connaître les préoccupations des « cadres » de la Bretagne actuelle.

AR BED KELTIEK, mensuel (en breton), 21, rue Dirmuik, Brest-St-Marc. C.C.P. 1907-07 Rennes. Abonnement : 10 nf.

Le numéro 45 (septembre) publie un rapport très documenté sur la place occupée par la langue bretonne à la dernière université d'Aberystwyth. Ce rapport est rédigé par le linguiste Arzel Even, chargé de cours à cette même université. Roparz Hemon propose des adaptations modernes de chants de Barzaz Breiz et de contes arthuriens. Son article *Festival national de Théâtre Breizh* » provoquera analyses et commentaires. Des informations très fournies et un reportage passionnant d'Alan Heussaff sur l'Ouest irlandais contribuent aussi à faire de cette livraison de ce magazine, indispensable à qui veut suivre à la fois la vie intellectuelle bretonne et l'activité mondiale.

PRIDER, mensuel (en breton). *Abonnement : 36 nf., Dr Bleunen, Châteaulin. C.C.P. 16093-13 Paris.*

Autre revue bretonne, PRIDER se propose de publier des textes d'un très haut niveau intellectuel. Le numéro double 35-36 nous procure ainsi le plaisir de lire en breton une travaux capitale de F. Nietsche « Ainsi parlait Zarathoustra ». Du doit cette brillante réalisation à Alan Heussaff qui a su avec un grand talent surclasser notre patrimoine d'un texte de renommée mondiale. Sa traduction est avec beaucoup plus d'aisance que la plupart des versions françaises souvent assez indigestes. Quand la jeunesse bretonne pourra-t-elle lire également de l'avantage d'utiliser de tels textes grâce à un « enseignement » adapté à elle ?

HOR YEZH, trimestriel (en breton), abonnement : 10 nf. Mlle Quellé, 47, rue Notre-Dame, Guingamp. C.C.P. 1302 Rennes.

Cette revue de linguistique est très efficace car elle permet aux travailleurs que passionnent les indispensables recherches sur la langue bretonne de connaître et de comparer les résultats de leurs efforts. Le n° 33 présente ainsi des mots et expressions recueillis dans le pays « capiste », un mail vannetais très curieux et très diclenement complété dans des notes précieuses pour l'étude dialectale, des observations sur la toponymie de la Haute-Bretagne, des textes anciens, etc...

AL LIAMM, revue bimestrielle imprimée en breton. Abonnement : 15 nf. — P. Le Biban, 6, Domaine des Bourguettes, Surgnanes. C.C.P. 5349-06 Paris.

Une chaleureuse « distribution » (Roparz Hemon, Abanna, M.L.G., Reun Menez-Keldreg, Yann-ar Gow, Youenn Drezen, Roparzh

RENNES-BRETAGNE
445 mètres
Tous les deux lundis à 18 heures
Rafraîchissement de L'EMISSION
EN LANGUE BRETONNE de Radio-Kimerc'h

BATIMENTS
Travaux Publics
ROBERT RICHET
SAINT-BRIEUC
8, Bd. Sévigné - Tél. 5-74
BREST :
158, rue J. Jaurès - Tél. 44-27-82
AGENCES :
LORIENT - NANTES - PARIS

(1) 4 nf. (2) 7 nf., sur papier ordinaire, 12 nf. sur papier de luxe, librairie de vente des éditions Al. LIAMM : P. Bodenez, Verger St-Guinamp, Quimper, C.C.P. 313-23 Nantes.

● Jardin des arts — Au sommaire du n° d'octobre : le bouquet final dans l'art actuel, par Michel Hoguet ; l'archéologie aujourd'hui, par Henri Perrochet ; Nicolas de Staël, par Pierre Cabanne, etc... (17, *rue Rémi Dumoncel, Paris*).

L'AVENIR de la Bretagne

PERSPECTIVES NOUVELLES A GAUCHE ?

Les récentes élections municipales de St-Brieuc ont attiré l'attention des observateurs politiques sur le P.S.U. (Parti Socialiste Unifié) et son implantation en Bretagne. On sait que ce parti, résultat de la fusion de plusieurs groupements et d'une fraction de la S.F.I.O., cherche à réaliser un renouvellement et un regroupement des forces de la gauche non communiste. Le « courrier du P.S.U. » n° 24 est consacré à la préparation du congrès national de ce parti qui se tiendra les 1, 2, 3 et 4 novembre. La lecture des divers textes d'orientation est fort intéressante, en particulier le texte B « Pour la clarification politique ». Citons parmi les objectifs définis (p. 9) :

— démocratisation des pouvoirs économiques de tutelle par la décentralisation régionale du Plan et de ses organismes d'exécution ;

— réforme administrative profonde impliquant aux différents niveaux locaux, régionaux et nationaux, l'exercice du contrôle des divers organismes de l'exécutif par les organismes élus sur une base politique ou économique, avec développement des autonomies régionales ;...

Nous ne pouvons que souhaiter ardemment voir ce parti adopter massivement et sincèrement un tel programme, qui laisserait entrevoir enfin un véritable socialisme français.

A.-M. THOS.

Une interview de G. Lombard, député-maire de Brest

Brest et le malaise breton

Le député-maire de Brest, G. Lombard, dont le père était un ami du mouvement breton, est un homme dynamique qui a à son actif de nombreuses réalisations. On dit qu'il est discuté ? Bien sûr : seuls ceux qui ne font rien ne sont pas soumis à la critique. Nous n'avons pas, pour notre part, à entrer dans les contingences propres à la politique brestoise mais il nous intéressait de connaître et de publier l'opinion de G. Lombard sur un certain nombre de problèmes. Voici donc, intégralement, les réponses qu'il a faites aux questions qui lui ont été posées par notre collaborateur Ned Urvoas.

QUESTION. — *Comment définissez-vous le malaise breton et quelles en sont les causes ?*

REPONSE. — De toute évidence, le malaise breton provient de la rupture de l'équilibre entre les activités rurales traditionnelles et la vie économique des villes qui se sont trouvées incapables, au moment où cette rupture s'est produite, de donner du travail aux agriculteurs obligés de quitter la terre.

Il est certain que le mouvement était amorcé depuis longtemps comme le prouve l'évolution de la population rurale et urbaine, par exemple dans le Finistère. En 1901, 207.000 personnes vivaient dans les villes contre 561.000 à la campagne. Le dernier recensement permet de se rendre compte que le nombre des urbains est passé à 310.000, les ruraux n'étant plus que 418.000.

Depuis cette époque la rupture à laquelle je faisais allusion s'est accentuée, ce qui explique le drame que la Bretagne a connu.

Il est certain en effet qu'alors que notre province ne s'industrialisait pas, sa position géographique l'ayant tenue pendant trop longtemps à l'écart des grands courants commerciaux et industriels du pays, elle connaissait une démographie telle qu'une ville comme Brest, pour ne citer que celle-là, avait un taux d'accroissement de 2,85 % contre 2 % pour la France.

Cette cause et cet aspect du malaise sont encore renforcés par la jeunesse de nos populations puisque, si l'on reprend le cas de Brest, on constate que non seulement sa population est passée de 110.000 habitants en 1954 à 133.000 habitants en 1961, mais encore que sur ces 133.000 habitants plus de 41.000 sont d'âge scolaire.

● QUESTION. — *Croyez-vous que le public a réellement pris conscience de ce malaise ?*

REPONSE. — Indiscutablement. Il y a d'ailleurs été aidé par tous les responsables de sa vie économique, du C.E.L.I.B. qui groupe tous les parlementaires de Bretagne, aux Conseils Généraux, Municipalités, Chambre de commerce, organismes agricoles et autres. Les manifestations paysannes que nous avons connues en sont une autre preuve également.

J'ajouterai d'ailleurs que je suis convaincu que non seulement le public de notre province en a pris conscience mais qu'il en va de même de tous les Français et également du gouvernement. La politique menée par ce dernier, en particulier depuis 3 ans, établit en effet avec netteté la volonté de l'Etat de remédier à cette crise.

● QUESTION. — *Croyez-vous que l'intérêt de l'Etat le conduit à la création en France d'une supermétropole englobant un certain nombre de régions quitte à sacrifier quelques régions réputées « excentriques » ?*

REPONSE. — Je ne comprends pas très bien votre question. Personnellement et en me bornant uniquement aux problèmes posés sur le plan économique et social par la Bretagne, je crois en tous cas que la politique définie et mise en œuvre par l'Etat exclut chez nous la création d'une supermétropole.

Les décisions prises jusqu'à maintenant démontrent que le but visé n'est pas d'assurer l'industrialisation à partir d'une ville ou d'une région proche d'une ville, mais à partir de pôles différents.

C'est ainsi que très officiellement et dans les faits deux pôles principaux ont été déterminés pour la Bretagne, Rennes et Brest, deux pôles secondaires — au moins dans l'ordre chronologique — étant également retenus, Lorient et Saint-Brieuc.

Je pense que ceci est très sage car vouloir pour une région donnée un seul pôle serait recommencer à l'échelon de la province la dramatique erreur de Paris.

Je suis de ceux qui veulent qu'entre Brest et Lorient, ou Rennes et Brest, ou Saint-Brieuc, et Quimper, nos routes continuent à traverser des villages vivants. Je lutterai pour ma part pour qu'il en soit toujours ainsi, car je considère que c'est non seulement l'intérêt de notre région mais du pays tout entier. Je crois qu'à l'échelon de l'Etat on l'a compris. S'il en était autrement on verrait mal pourquoi il essaierait de décentraliser des villes comme Paris.

Note de la rédaction : L' « essai » gouvernemental de décentraliser a des effets dans la zône que nous persistons à appeler la « super-métropole » mais à peu près aucun en Bretagne).

● QUESTION. — *Alors, que pensez-vous de la décentralisation industrielle vers la Bretagne et de ses résultats ?*

REPONSE. — La Bretagne était démunie de l'infrastructure et de l'équipement général nécessaires pour permettre l'implantation à un rythme élevé d'industries nouvelles. Il existait une certaine barrière psychologique qui s'opposait à la venue d'industriels en Bretagne.

Il est indéniable que le gouvernement actuel a dans ce domaine accompli son devoir tout comme les collectivités bretonnes, quelles qu'elles soient ont accompli le leur. J'en trouve personnellement la preuve dans la législation qui a été mise au point et promulguée pour favoriser l'implantation d'industries dans notre région : classement de toute la Bretagne en zone critique, classement de Brest en zone spéciale de conversion, classement de Lorient également en zone spéciale de conversion, demain si cela n'est pas encore fait aujourd'hui, efforts pour ramener le coût de l'énergie (charbon et électricité), à des prix compétitifs, etc....

Outre cette législation, il est non moins évident que l'Etat s'est engagé dans la voie qui consiste à améliorer l'infrastructure générale de la Bretagne. A ce titre, et entre autre, on peut citer l'auto-route Paris-Rennes, l'électrification Paris-Rennes, le barrage de la Rance, la centrale de Brennilis, l'aménagement de routes existantes pour éviter la traversée de certaines agglomérations, entre Brest et Rennes en particulier.

(Note de la rédaction : Nous sommes moins sûrs de la réalité des « autoroutes et électrification Paris-Rennes »).

Il est évident que pour réaliser ce que j'appelle cette infrastructure de nombreuses années seront nécessaires. Il est évident également que tous les travaux souhaitables ne sont pas encore prévus. Il est non moins certain cependant que c'est la première fois depuis fort longtemps que l'Etat a envisagé et accepté de consentir un effort aussi important pour la Bretagne. Ceci est à mettre à son crédit comme les décentralisations de quelques grands services ou de quelques grandes écoles qu'il a décidées.

Un tel effort était d'ailleurs indispensable, compte tenu de la situation que nous connaissons et compte tenu également de celui qui est consenti par les collectivités bretonnes.

(à suivre).

LA BATAILLE DU RAIL

(Suite de la 1re page.)

D'ailleurs, les dernières propositions gouvernementales faites le 26 septembre par l'intermédiaire de M. Stirn, envisageaient bel et bien l'application de la réforme et ne proposaient qu'une extension des correctifs : 15 % (au lieu de 10 %) pour les produits agricoles ; 10 % pour la pêche et 10 % pour un certain nombre de produits (ciments, amendements calcaires, scories, etc...).

Ces propositions ont été refusées par le C.E.L.I.B., à juste raison, car, seule, l'agriculture y trouvait son compte ; la pêche, même avec les 10 % était encore perdante ; quant à l'industrie et au commerce, ils n'obtenaient rien. L'incompréhension du gouvernement a donc été totale, puisqu'il a même refusé de créer une Commission de conciliation proposée par le président Pleven. C'est une réaction de ruse, doublée de colère, qui risque cependant d'avoir les plus fâcheuses répercussions puisque c'est le gouvernement lui-même qui, en isolant la Bretagne, et en refusant de lui accorder la parité avec les autres régions, porte la dernière responsabilité.

« DE VIEILLE DATE, ON NOUS MÈNE EN BATEAU »

Or, le fait pour le gouvernement de provoquer lui-même une discrimination régionale — en reconnaissant que la réforme est inapplicable dans certaines régions — aurait dû l'entraîner logiquement à remédier, dès le 1er octobre, aux causes qui occasionnent ce particularisme.

Mais les remèdes promis à différentes reprises, tel le 13 septembre 1961 (péréquation des tarifs de transport dans les zones spéciales d'action rurale, baisse de 10 % sur les transports-marchandises dans toutes les gares bretonnes à partir du 1er janvier 1962, mise à voie normale du réseau breton et en priorité Guingamp-Carhaix) n'ont jamais reçu le moindre début d'exécution.

Aussi « les Bretons sont-ils las d'être servis toujours les derniers » (p. 65 — *Apénir de la Bretagne* — René Pleven). Comme l'ont souligné, ces jours derniers, différents leaders bretons et notamment les paysans (que le gouvernement avait essayé de détacher de l'ensemble breton, en leur promettant plus qu'aux autres catégories professionnelles) : « Nous voulons la parité de la Bretagne avec les autres régions. De vieille date, on nous mène en bateau avec des promesses jamais tenues. Nous ne pouvons plus accepter de tels camouflets. Il faut donc à nouveau discuter certes mais en affirmant un certain nombre de revendications minimum sur lesquelles il ne faudra pas céder ».

M. Mévellec, en plein accord avec les Fédérations d'Exploitants Agricoles des cinq départements bretons, réunis à Carhaix, également le 29 septembre, a déclaré : « Nous ne voulons pas de mesures spéciales uniquement pour les produits agricoles. Aujourd'hui encore, je dirais non aux 15 %, si le gouvernement les proposait pour les seuls produits agricoles. Nous exigeons pour l'ensemble de la Bretagne un correctif de 15 % qui mette notre région sur un pied d'égalité avec les autres.

« Si les organisations professionnelles se sont dressées contre la réforme c'est qu'elles savent qu'elle jouera contre les intérêts de la Bretagne. La lutte concerne le problème breton dans son ensemble. Nous demandons l'égalité pour la Bretagne et nous ne rompons certes pas la magnifique solidarité régionale actuelle.

« C'est pourquoi les cinq Fédérations Bretonnes d'Exploitants Agricoles ont décidé de prendre contact avec toutes les forces vives de la région : Chambres d'Agriculture, Chambres de Commerce, Chambres de Métiers, Syndicats ouvriers, de la pêche et de l'artisanat, les petites et moyennes entreprises, les carriers, les petites industries, pour une étude en commun des répercussions entraînées par la réforme.

« Les responsables des cinq départements bretons ont une conscience particulièrement vive que si la question des transports n'est pas résolue d'une façon équitable, les mesures gouvernementales devront être interprétées comme un refus de la politique d'expansion préconisée par le quatrième plan et la loi-programme pour la Bretagne.

« Il appartiendra aux dirigeants professionnels, économiques, civiques, sociaux de prendre leurs responsabilités. »

JUSQU'AU 15 OCTOBRE NÉGOCIATION MAIS NON ARRÊT DE LA BATAILLE

Ces responsabilités, nous savons qu'elles seront tenues par les dirigeants bretons, conscients de l'injustice actuelle supportée par notre région. Aussi tous les Bretons doivent-ils jouer le jeu et soutenir à fond les ultimes démarches tentées par le C.E.L.I.B. qui a fixé — en termes voilés certes (mais en Bretagne on sait désormais lire entre les lignes) — l'échéance du 15 octobre, pour enregistrer les nouvelles propositions gouvernementales.

Si le 15 octobre, aucune nouvelle proposition sérieuse n'est fixée par le gouvernement, les Bretons sauront être « plus vigilants » que l'an dernier et faire céder le gouvernement par des moyens autres que ceux employés par les négociateurs.

Cette « vigilance » que nous avions proposée dans notre dernier numéro consiste toujours dans la démission collective de tous nos responsables. Le geste courageux de nombreux maires et présidents de différentes chambres économiques et associations, dans la dernière semaine de septembre, prouve que notre suggestion était bonne.

Il sera très facile d'obtenir la démission de nos élus et d'organiser une grève administrative dans toute les mairies bretonnes si le 15 octobre, aucune satisfaction n'est obtenue. Quant aux autres moyens, ils se mettront en place d'eux-mêmes puisqu'une fois de plus les Bretons ont vérifié que « l'action directe est payante » et la solidarité bretonne efficace. A qui la faute ?

Le combat sera peut-être difficile, mais nous devons gagner, car le rapport de force est désormais en notre faveur, l'opinion bretonne ayant saisi la « feinte » du gouvernement. Elle serait très déçue que cette « feinte » soit définitive, car elle sait bien qu'au fond ce sera encore « le brave consommateur breton » qui, par la hausse généralisée des prix, aura un pouvoir d'achat encore plus faible.

D'autant que la réforme tarifaire n'est qu'un aspect du problème breton, conséquence du manque d'investissements ayant entraîner lui-même un sous-équipement généralisé. Il n'est donc pas normal que la Bretagne soit pénalisée pour ses transports du fait de la carence de l'Etat.

C'est bien un problème d'ensemble, concernant tous les investissements. Seule l'application de notre projet de loi-programme nous permettra d'être un jour sérieusement compétitifs non seulement pour le rail mais pour tous les autres domaines.

Aussi faut-il envisager le sursis accordé par le gouvernement, non seulement comme une porte ouverte à la discussion sur le plan tarifaire S.N.C.F. mais comme une étape très importante vers ce que nous envisagerons comme une victoire : l'organisation rationnelle de notre territoire.

En reconnaissant que la Bretagne est un cas particulier, le Gouvernement ne vient-il pas lui-même de faire un acte de « ségrégation régionale » dont il devra tirer les conséquences dans le cadre de sa politique dite « d'entrainement » ?

...Ou alors les meilleures bonnes volontés y perdront leur « latin »... même en Bretagne !

En Bretagne... **Quimper**

ELDÉ

vêtements de qualité

vendus dans les bonnes maisons

Imprimerie
LES PRESSES BRETONNES
12, Rue Poulain-Corbion
SAINT-BRIEUC, Tél 2 36

Le responsable
de la publication :
PIERRE LOQUET